SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2026

Bureau

Présidence : **M. Dominique GAMBERONI**
Vice-présidence : **Mme Priscille DIA**
Secrétaire : **Mme Megan BONFILS**
Membres : **M. Simon ANTICH, Mme Vanessa CHOBAZ, M. Armando COUTO**

Sont présent.es :

Mme Fayrouz ABDEL-LATIF, M. Simon ANTICH, Mme Chadlia BALHI KELLER, Mme Kristine BEUN, M. Philippe BONVIN, Mme Megan BONFILS, Mme Octavia CERCHEZ, Mme Vanessa CHOBAZ, M. Michele COLLEONI, Mme Hélène CONRADIN, M. Armando COUTO, M. Vincent DAHER, Mme Françoise DELFIM, M. Thierry DEROBERT, Mme Priscille DIA, M. Marwan DOUIHOU, Mme Véronique EQUEY, M. Alexander FARIS, M. Alain FISCHER, M. Dominique GAMBERONI, M. Flavio INNOCENTI, M. Thibaud KELLERHALS, Mme Leila KHATCHADOURIAN, M. Smult KOUAME, M. Jean-Adrien LORENZINI, Mme Sandra MACHADO COSTA, M. Mauro MARTELLA, M. Christophe OGI, M. Philippe PERRENOUD, M. Juan Daniel PRATS, Mme Nancy RUERAT, Mme Sevinc SONMEZ, Mme Virginie VANDEPUTTE, M. Thomas VOGEL, M. Robert VÖLKI, M. Serhat YILMAZ

Excusé.es :

M. Fabrice BROTO

Assistent à la séance : **Mme Salima MOYARD, Maire**
M. Damien BONFANTI, Mme Corinne GACHET
Conseillers administratifs
M. Julien GROSCLAUDE, Secrétaire général
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

POINTS INITIAUX

1) Approbation de l'ordre du jour
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2026
3) Communications du Bureau
4) Communications du Conseil administratif
5) Propositions du Conseil administratif
 - Etoile Palettes – projet de partenariat public privé pour le réaménagement des espaces extérieurs de l'Etoile Palettes – présentation du projet et du budget

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

NOUVEAUX OBJETS

6) Projets de délibération du Conseil administratif

a)	478-26.09 **Entrée en matière** Fr. 168'075.--	Villa Tressy-Cordy 3 - Réfections urgentes des collecteurs des eaux pluviales - Crédit d'investissement	p. 669
b)	479-26.09 **Entrée en matière** Fr. 1'700'000.—	Rénovation de la tour du Pont-Butin 70 et de ses aménagements extérieurs – Crédit d'étude	p. 671
c)	480-26.09 **Entrée en matière** Fr. 241'000.—	Ecole Cérésole – Réfection des murs d'enceinte – Crédit d'investissement	p. 671
d)	481-26.09 **Entrée en matière** Fr. 530'000.—	Aménagement d'un terrain de loisirs intergénérationnel au chemin Fort-de-l'Ecluse – Crédit d'investissement	p. 672
e)	482-26.09 **Entrée en matière**	Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parcelles 210 et 211 (Fort-de-l'Ecluse 7-9)	p. 673
f)	483-26.09 **Entrée en matière**	Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la Fondation Genève Montagne sur la parcelle n°1652 de la commune de Lancy, pour le développement du centre Genève Montagne	p. 674
g)	484-26.09 **Entrée en matière** Fr. 164'000.—	Renouvellement des commutateurs réseau (switch) et mise en conformité des racks informatiques - Crédit d'investissement	p. 675
h)	485-26.09 **Entrée en matière** Fr.180'000.--	Rénovation énergétique, transformation et développement des serres du parc Chuit - Crédit d'étude	p. 676

7) Pétitions

a) Réviser la grille tarifaire des crèches de Lancy (PE170-2026) p. 677

8) Motions – Résolutions

a) Résolution pour l'approbation du Règlement interne de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R169-2026) p. 678

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

b) Motion du groupe UDC « pour le gel de la hausse tarifaire des structures de la petite enfance et un examen démocratique des coûts par le Conseil municipal » (M171-2026) p. 679

c) Motion des groupes LCVL, PLR, MCG et UDC « suspension des hausses tarifaires des places en crèche et des nouvelles charges » (M172-2026) p. 680

RAPPORTS DE COMMISSION

9) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

a)	471-26.06 Arrêté Fr. 4'575'000.--	Réaménagement du parc de la Mairie – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 18 août 2026 (Mme Priscille DIA), et de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 (Mme Kristine BEUN)	p. 693
b)	472-26.06 Arrêté Fr.460'000.—	Réfection et amélioration des surfaces extérieures du préau de l'école de Pont-Rouge – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 18 août 2026 (Mme Priscille DIA)	p. 702
c)	469-26.06 Arrêté Fr. 95'000.—	Planification et installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les sites pilotes du patrimoine financier : Gué 2A-B-C-D, Esserts 10-16 et Courtillets 2-4-6 - Crédit d'étude – Rapports de la Commission des travaux, séance du 20 août 2026 (Mme Nancy RUERAT), et de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 (Mme Kristine BEUN)	p. 703
d)	473-26.06 Arrêté Fr. 5'200'000.—	Villa Perret – Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, avenue Eugène-Lance 32 – Crédit d'investissement – Rapport de la Commission des travaux, séance du 20 août 2026 (Mme Nancy RUERAT)	p. 708
e)	476-26.06 Arrêté	Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle 4409, avenue Eugène-Lance 32 – Rapport de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 (Mme Kristine BEUN)	p. 713

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

10) Commission sociale et petite enfance, séance du 11 juin 2026, rapporteure Mme Virginie VANDEPUTTE

a) Présentation des mesures préventives mises en place contre le harcèlement et les violences en milieu parascolaire p. 715
b) Divers

11) Commission des sports, séance du 17 août 2026, rapporteure Mme Vanessa CHOBAZ

a) Présentation de l'audit du concept de contrôle des accès des bâtiments et ses suites p. 717
b) Présentation du programme Tuttisports 2026 p. 718
c) Présentation des projets sportifs 2027 p. 719
d) Divers

12) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 18 août 2026, rapporteure Mme Priscille DIA

Parc de la Mairie – Crédit d'étude - Dépassement p. 720

POINTS FINAUX

13) Réponses du Conseil administratif

a) Motions-résolutions
Réponse du Conseil administratif à la motion 149A-2026 Utilisation des anciens locaux de la police municipale au Petit-Lancy à des fins d'administration

b) Questions écrites

14) Propositions individuelles et questions p. 726

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. GAMBERONI : Mesdames, Messieurs, Bonsoir, bienvenue. J'ouvre la séance du Conseil municipal de ce jeudi 3 septembre. Je vous prie de bien vouloir insérer vos cartes de vote et mettre vos portables sur silence, s'il vous plaît.

Je souhaite la bienvenue et je salue Madame le Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs du public et de la presse, s'il y en a.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Je rappelle au public que les photos ou vidéos sont interdits sans l'approbation préalable du Bureau.

J'excuse l'absence de M. BROTO qui ne sera pas avec nous ce soir. Nous pouvons passer au premier point de notre ordre du jour. M. COLLEONI, vous avez la parole.

M. COLLEONI : merci Monsieur le Président. Avant de commencer l'ordre du jour, je voulais faire un hommage à une personne qui est décédée le 6 août et qui a travaillé pendant de nombreuses années à la commune. Il était, entre autres, huissier chez nous. Il s'agit de Monsieur Jean-Louis Breda. Je souhaitais faire une minute de silence pour cette personne, si cela ne vous dérange pas.

L'assemblée se lève et observe 1 minute de silence.

POINTS INITIAUX

1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2026

Le procès-verbal est approuvé.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. GAMBERONI : avant de céder la parole à notre secrétaire, je tenais à prendre la parole pour exprimer mes sentiments.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, administratifs et chers collègues, en raison de l'absence du principal intéressé lors de notre dernière séance et avant l'époque estivale, je n'avais pas encore eu l'occasion de m'exprimer formellement à ce sujet. Je tenais aujourd'hui à adresser mes plus sincères remerciements et félicitations à mon prédécesseur pour son travail accompli au fauteuil de la présidence. J'espère conduire les travaux dans le même esprit de neutralité et avec la même rigueur dans la gestion des débats.

Il y a toutefois un domaine sur lequel il me sera bien impossible de rivaliser avec lui. Et c'est précisément ce qui motivait son absence, l'arrivée d'un nouveau lancéen. Je n'arriverai pas à faire cela.

Alors pour faire court, un grand merci à toi Vincent, pour ton engagement à la tête du Conseil et toutes mes félicitations au jeune papa pour cet événement qui vient agrandir ta famille et les habitants de Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

L'assemblée applaudit.

Nous avons reçu un courrier de Mme Roch et je laisse la parole à notre secrétaire pour vous en faire lecture.

Mme BONFILS : Merci Monsieur le Président. Madame Roch a adressé une lettre au Conseil administratif et au Conseil municipal concernant la suppression de la réception des enseignants et équipes des écoles primaires de Lancy.

Lettre de Mme Sabine ROCH du 10 juin 2026

Concerne : Enseignants et équipes des Ecoles primaires de Lancy – Suppression de leur fête de fin d'année scolaire

Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Votre courriel annonçant la suppression de la fête de reconnaissance pour le travail effectué par les équipes des écoles de Lancy m'a beaucoup surprise et déçue.

En le lisant, j'ai pris pleinement conscience de la haute considération que la Ville de Lancy accorde aux personnes chargées d'instruire les générations futures – celles qui travailleront pour votre AVS -, certes, mais aussi de les former à la citoyenneté, au respect des personnes et des biens, et de les éduquer en cette période si complexe, où les enseignements doivent pallier l'éducation déficiente de bon nombre d'enfants, se confronter quotidiennement aux conséquences néfastes pour nos élèves des réseaux sociaux, des habitudes de vie, de la mauvaise alimentation.

Avant de prendre ma retraite le 31 août prochain, ou à l'automne, je vous convie, chacune et chacun, à prendre le relais d'enseignants dans une classe durant une semaine. Vous n'en sortirez pas indemnes.

Je suis née à Lancy, je travaille à Lancy, j'ai toujours vécu à Lancy et je ne reconnais plus ma Commune dans cette suppression mesquine d'une fête nous apportant remerciement et considération de la part des Autorités lancéennes avec lesquelles nous collaborons pour favoriser le vivre-ensemble.

Je suis convaincue que les membres de ma famille qui étaient à votre place autrefois trouveraient également la suppression de cette fête mesquine tout comme sa justification financière :

- mon grand-père paternel, Monsieur Gabriel Roch, ancien conseiller municipal
(et son ami proche, Monsieur Alphonse Bernasconi, ancien conseiller administratif),

- ma tante paternelle, Madame Marie-Josèphe Besson-Roch, ancienne conseillère municipale,

- mon oncle, Monsieur Jacques Lance, ancien Maire et membre du Conseil administratif,

- mon petit-cousin, Monsieur François Lance, ancien Maire et membre du Conseil administratif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Je ne saurai oublier mon père, Monsieur Pierre Roch, médecin interniste, fondateur du premier groupe médical de Suisse, au Grand-Lancy, qui s'est engagé sa vie durant pour la santé des habitants de la Commune. Cette fondation en 1969 avait été encouragée par les Autorités de Lancy.

Les services aux personnes, l'engagement, le dévouement sont essentiels pour qu'une société vive et évolue de façon plus stable et harmonieuse. Il est donc bien dommage que vous ne remerciiez par les équipes des Ecoles, qui s'investissent chaque jour.

Je vous adresse, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sabine Roch
Enseignante

M. GAMBERONI : Merci, et nous avons aussi reçu une pétition pour la révision de la grille tarifaire des crèches. On va également vous en donner lecture, ce sera un sujet de votation par la suite, mais vous aurez au moins la lecture. Je laisse la parole à notre secrétaire.

Mme BONFILS :

Réviser la grille tarifaire des crèches de Lancy

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme de nombreux parents de la commune de Lancy, nous avons découvert avec surprise les conséquences réelles de la réforme tarifaire de la petite enfance. Alors que votre communication initiale laissait présager une hausse modérée de 4%, la nouvelle grille tarifaire révèle en réalité une augmentation massive et disproportionnée des frais de garde pour certaines familles.

Nous tenons à vous faire part de notre profond mécontentement face à cette décision, pour plusieurs raisons majeures :

1. *Un impact financier brutal : ce surcoût colossal est imposé du jour au lendemain à des familles qui ont construit leur organisation professionnelle et budgétaire sur les règles en vigueur. L'augmentation représente jusqu'à 90%, soit plus de 30 000 chf pour certaines familles.*
2. *Un manque de transparence et un calendrier regrettable : communiquer ces changements en début de l'été alors que l'année scolaire suivante a déjà été planifiée et que les alternatives de garde sont inexistantes revient à placer les parents devant le fait accompli, d'autant plus que les contrats de garde pour 26-27 ont déjà été signés.*
3. *Une inégalité territoriale injustifiable : les tarifs pratiqués à Lancy deviennent largement supérieurs à ceux observés dans les communes voisines, jusqu'à 1700 chf de différence par enfant. Il est incompréhensible que les familles lancéennes doivent supporter une charge financière bien plus lourde que les foyers résidant à quelques kilomètres seulement.*
4. *Un frein au travail et à l'égalité des genres : cette réforme pénalise directement les couples dans lesquels les deux parents travaillent. Face à de tels coûts, travailler davantage devient une sanction financière. Dans la réalité, ce choix poussera de nombreuses mères à réduire leur temps de travail ou à renoncer à leur carrière.*

Une politique publique de la petite enfance se doit de soutenir les familles et non les asphyxier brusquement.

Nous vous demandons donc instamment de renoncer à cette réforme et d'engager un dialogue avec les parents concernés, afin de trouver une solution équitable et acceptable pour tous.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos salutations distinguées

Les parents concernés de Lancy

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je souhaite faire un bref rappel concernant les relations entre les membres du Conseil municipal et notre administration communale.

Dans le cadre de votre mandat, il est naturellement légitime que vous souhaitiez obtenir des informations, poser des questions ou signaler une situation. En revanche, un membre du Conseil municipal ne peut pas donner directement de consignes ou d'ordres aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration. Si vous souhaitez transmettre une information ou poser une question à l'administration, vous pouvez vous adresser directement à un membre du Conseil administratif, au Secrétaire général ou au Secrétaire général adjoint. Ils feront le nécessaire auprès des services concernés. Vous pouvez également poser vos questions dans le cadre des séances de commission ou lors des séances du Conseil municipal par le biais des questions orales ou écrites.

Il est important que chacune et chacun respecte cette organisation. Elle permet de garantir une séparation claire entre le rôle politique des élu.es et les responsabilités opérationnelles de l'administration et d'éviter que les collaboratrices et collaborateurs reçoivent des demandes ou des instructions contradictoires.

Je vous remercie donc de respecter ces voies de communication et surtout de garder à l'esprit qu'aucun membre du Conseil municipal n'a d'autorité hiérarchique sur le personnel de l'administration communale. Je vous remercie de votre compréhension.

Mme MOYARD : Merci monsieur le Président. Simplement, vous indiquez, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, que vous avez reçu sur CMNet la réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. VÖLKI concernant l'utilisation du fonds biodiversité.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Etoile Palettes – projet de partenariat public privé pour le réaménagement des espaces extérieurs de l'Etoile Palettes – présentation du projet et du budget

M. BONFANTI : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le Conseil administratif présente ce soir un projet important pour l'avenir du quartier des Palettes et plus largement pour notre ville.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

L'Etoile Palettes est aujourd'hui un lieu emblématique de Lancy. Mais ces espaces extérieurs sont fortement minéralisés, largement occupés par le stationnement et soumis à un important phénomène d'îlots de chaleur. Le secteur figure d'ailleurs parmi les zones les plus chaudes du canton. Face aux enjeux climatiques auxquels nous sommes confrontés, nous ne pouvons pas nous contenter de maintenir la situation actuelle.

Le projet qui vous est présenté propose précisément de transformer cette situation. Il vise à redonner de la place à la nature, aux habitantes et aux habitants, aux enfants, aux familles et aux activités sportives et de loisirs. La végétalisation et la désimperméabilisation des sols, la création d'espaces de fraîcheur, l'amélioration des cheminements pour la mobilité douce et surtout la mise à ciel ouvert du Voiret permettront de créer un véritable parc au cœur d'un secteur aujourd'hui très minéral. Le projet prévoit également de consolider les équipements sportifs et de loisirs existants, notamment les terrains de football et de basket, le workout, la pataugeoire et les places de jeux.

Ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations que votre Conseil a déjà approuvées. Il est en cohérence avec le plan directeur communal 2020 et le plan climat lancéen, notamment en matière d'arborisation, de sols vivants, de gestion des eaux, de mobilité douce et de lutte contre les îlots de chaleur.

Il faut également souligner le caractère particulier de cette démarche. Une grande partie des terrains concernés est privée. Le projet est donc rendu possible grâce à un partenariat public-privé avec les différents copropriétaires de l'Etoile Palettes. Après plusieurs années de discussions et de négociations, une image directrice commune a pu être définie. Le partenariat prévoit une participation de 49% pour la Ville de Lancy et de 51% pour les propriétaires privés.

Nous ne vous demandons toutefois pas ce soir de voter la réalisation définitive de l'ensemble du projet. Il s'agit d'abord de donner un accord de principe, de permettre la poursuite des études et de préparer les prochaines étapes, notamment le crédit d'étude qui devra être présenté en 2027.

Le Conseil administratif considère que l'Etoile Palettes représente une opportunité majeure de transformer durablement un secteur dense de notre commune. C'est un projet qui répond à la fois aux enjeux climatiques, aux besoins de qualité de vie, de loisirs, de mobilité et de convivialité de quartier.

Nous sommes donc convaincus qu'en donnant aujourd'hui un accord de principe à ce projet, nous faisons un projet pour l'avenir, celui de transformer un espace aujourd'hui largement minéral et dédié à la voiture en véritable espace public végétalisé vivant et accessible à toutes et à tous. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif vous invite à soutenir la présente proposition et de la renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire.

M. DEROBERT : juste une question, si le crédit d'étude arrive en 2027, qui financera les études jusque-là, puisqu'on est appelé à soutenir une partie du projet ? J'imagine que des études seront faites jusqu'à ce qu'on nous soumette ce projet. D'où vient cet argent ? Comment est-il investi ? En quoi cela nous engage-t-il de rentrer en matière sur ce projet ?

M. BONFANTI : jusqu'à présent un avant-projet a déjà été réalisé. Il pourra vous être présenté en commission. Il a été payé en grande partie par les privés. Ensuite, soit vous acceptez d'aller de l'avant avec ce projet avec un oui de principe, nous permettant l'année prochaine, avec le crédit qui sera voté, de pouvoir continuer le travail.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

M. GAMBERONI : s'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passez au vote pour le renvoi en commission de l'aménagement du territoire.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Villa Tressy-Cordy 3 - Réfections urgentes des collecteurs des eaux pluviales - Crédit d'investissement (Fr.168'075.--) (478-26.09)

==========

Mme Moyard : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, le Conseil administratif, sous la plume du service des travaux et de l'énergie, vous propose ce crédit d'investissement qui fait suite à un crédit combiné d'étude et de réalisation concernant les fondations et la rénovation de cette bâtisse qui fait partie du patrimoine financier de la Ville de Lancy et qui est louée, pas loin d'ici. Des études ont été faites, des travaux ont été faits à l'automne 2025, notamment pour stabiliser les fondations, parce que cette zone, ce n'est pas le seul bâtiment nous appartenant à qui il arrive cela, a tendance à s'affaisser en direction de la rivière, ce qui entraîne de l'instabilité sur les bâtiments. Il s'agissait de renforcer le sol par injection et par un système de drainage périphérique pour éviter que l'eau ne s'installe durablement dans les sols. Ces travaux ont été menés. Il s'avère qu'il y a différents problèmes suite à ces travaux qui nécessitent des reprises et qui ont abouti relativement récemment à une inondation du sous-sol de ce bâtiment.

Des mesures urgentes ont été prises, mais il faut faire encore quelques modifications qui dépassent néanmoins le seuil du crédit d'investissement de Fr.100'000.--. C'est pour cela que le Conseil administratif sollicite ce crédit d'investissement de Fr.168'075.--. Étant donné que ce sont des travaux urgents, il n'est pas au budget des investissements puisqu'il n'était pas prévu au budget 2026 et nous sollicitons donc le renvoi de ce crédit à la fois en Commission des travaux et des finances. Je vous remercie.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. FISCHER : pour des questions de simplification et d'allègement des commissions, le groupe PLR propose de voter sur le siège ce crédit de réfection en urgence. Effectivement, je crois qu'un tour en commission n'apportera pas beaucoup plus d'explications. L'usage est aussi de voter sur le siège tout ce qui est collecteurs, en tout cas pour des montants si petits.

M. COLLEONI : j'avais préparé un petit truc mais bon, on va faire très court. Le Centre souhaite aussi le vote sur le siège.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Mme MOYARD : le Conseil administratif se réjouira d'un vote sur le siège. Je précise juste à l'attention de M. FISCHER, mais de l'ensemble du Conseil également, que, effectivement, vous avez pour habitude de voter sur le siège quand il s'agit de collecteurs qui sont financés et remboursés en 40 annuités par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA). C'est notamment pour cela que, disons, vous votez en général le cœur léger les travaux sur les collecteurs. Je précise que ces travaux-là ne pourront pas être financés par le FIA parce qu'ils ne sont pas sur domaine public, ils sont sur domaine privé. Cela étant précisé, nous serions évidemment ravis si vous souhaitiez voter ce crédit directement sur le siège.

M. COUTO : le groupe MCG soutient aussi le vote sur le siège.

M. GAMBERONI : nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'arrêté.

Vu les travaux de drainage effectués pour stabiliser les fondations et destinés à limiter les venues d'eau ;

Vu qu'un problème de raccordement du réseau existant des eaux pluviales a été constaté ;

Vu la nécessité de remise en état de conformité du réseau d'évacuation des eaux pluviales ;

Vu que le raccordement au collecteur communal en contre-pente importante, ne permet pas l'évacuation des eaux ;

Vu l'inondation survenue dans les caves du bâtiment, à la suite d'un épisode pluvieux les 15 et 16 novembre 2025 ;

Vu l'autorisation de l'Office cantonal de l'eau (OCEau) de procéder en urgence à des travaux de raccordement et à déposer une autorisation de construire en procédure accélérée ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 168'075.— destiné à des réfections urgentes des collecteurs eaux pluviales de la Villa Tressy-Cordy 3 ;*

2. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier, sous la rubrique 96.108*

L'arrêté 478-26.09 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

b) Rénovation de la tour du Pont-Butin 70 et de ses aménagements extérieurs – Crédit d'étude (Fr.1'700'000.--) (479-26.09)

==========

Mme MOYARD : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, on change d'ampleur avec ce crédit par rapport au précédent. C'est un crédit d'étude et pourtant il pèse déjà dix fois plus lourd que la petite réfection du collecteur d'avant. C'est dire la taille de l'objet et l'ambition que ce projet représente pour la Ville de Lancy.

Nous devons nous préparer à rénover la tour du pont Butin 70, qui est un de nos bâtiments emblématiques de notre patrimoine financier, qui comprend dans ses étages inférieurs la bibliothèque et les étages supérieurs des appartements. Il faudra rénover de manière énergétique, qualitative, l'intérieur, les extérieurs, la toiture, les façades, repenser également les aménagements extérieurs. Autant dire qu'il s'agit d'un gros chantier.

Ce crédit d'étude couvre les phases d'études de faisabilité, de mise en concurrence et d'avant-projet, les phases SIA 21, 22 et 31. C'est un dossier, je ne vous le cache pas, d'une grande complexité. Nous avions commencé un travail en partenariat avec l'HEPIA, dans le cadre du programme national Renowave. Nous avons pu avancer jusqu'à un certain point de manière à permettre aux étudiants d'utiliser cet objet comme objet d'étude. Ils ont pu aller jusqu'à un certain point mais ensuite cela dépassait clairement les possibilités de ce qui pouvait être fait dans le cadre de ce programme. Nous avons donc repris une gestion de projet plus classique et nous reprenons donc ces études. Il s'agira d'une co-maîtrise d'ouvrage entre le service des travaux et de l'énergie principalement en termes de pourcentage de budget et également du service de l'environnement pour tout ce qui concerne les aménagements extérieurs. Nous vous remercions d'avance pour votre entrée en matière et votre renvoi en Commission des travaux, étant donné que ce crédit était prévu au budget des investissements.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux.

c) Ecole Cérésole – Réfection des murs d'enceinte – Crédit d'investissement (Fr.241'000.--) (480-26.09)

==========

M. BONFANTI : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la sécurité de nos habitantes et de nos habitants, en particulier celle des enfants qui fréquentent nos établissements scolaires, constitue une responsabilité première pour notre commune. Elle implique non seulement d'agir lorsque des problèmes surviennent, mais aussi d'anticiper les risques et d'entretenir avec rigueur les infrastructures dont la commune a la charge. C'est précisément dans cette démarche de prévention que s'inscrit le présent message.

L'école de Cérésole, construite dans les années 1960, est entourée de murs d'enceintes qui ont actuellement subi les effets du temps. Un diagnostic réalisé par le bureau SD Ingénierie Genève SA a mis en évidence différents degrés de vieillissement, et plus particulièrement la nécessité de reconstruire le mur ouest. Compte tenu de sa proximité avec le chemin du Val d'Aire et du risque qu'il représente pour les personnes qui l'empruntent, il est aujourd'hui nécessaire d'intervenir rapidement. Ces travaux ne constituent donc pas un simple entretien de notre patrimoine, ils répondent avant tout à un impératif de sécurité. C'est dans cet esprit que nous

soumettons cette délibération aujourd'hui pour, au pire, un renvoi aux commissions ou, au mieux, un vote sur le siège.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. FISCHER : pour ne pas décevoir M. BONFANTI, comparé à sa collègue Mme la Maire, le groupe PLR votera aussi sur le siège cet objet. Merci.

M. GAMBERONI : nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : nous allons maintenant voter l'arrêté.

Vu les travaux à réaliser sur les murs d'enceinte de l'école Cérésole ;

Vu l'état de dégradation avancé du mur d'enceinte ouest ;

Vu le risque sécuritaire pour les usagers empruntant le chemin du Val-d'Aire qui longe le mur ouest ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 241'000.— destiné à des travaux de réfection des murs d'enceinte de l'école Cérésole, sise chemin de la Vendée 31 ;*

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*

3. *d'amortir la dépense dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2027 au moyen de 30 annuités sous la rubrique 2170.33004.*

L'arrêté 480-26.09 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Aménagement d'un terrain de loisirs intergénérationnel au chemin Fort-de-l'Ecluse – Crédit d'investissement (Fr.530'000.--) (481-26.09)

==========

M. BONFANTI : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux. Un espace public de qualité ne se résume pas à des équipements que l'on installe, c'est un lieu que l'on pense dans son ensemble en tenant compte des usages, des besoins des

habitantes et des habitants, mais aussi des enjeux auxquels notre ville est aujourd'hui confrontée : le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et la nécessité de créer des espaces de rencontre accessibles à toutes et à tous.

Le projet qui vous est présenté aujourd'hui en entrée en matière s'inscrit pleinement dans cette vision. A l'origine, il répond à une nécessité. Dans le cadre du réaménagement du secteur des Marbriers et de l'extension du préau de l'école du Plateau le terrain multisports doit être déplacé. Nous avons souhaité aller plus loin et transformer cette contrainte en une véritable opportunité pour le quartier de Florimont. La parcelle située au chemin Fort-de-l'Écluse, occupée il y a peu par des jardins familiaux, offre en effet la possibilité de créer bien davantage qu'un simple emplacement pour un terrain multisports. Notre ambition est d'y aménager un véritable espace public de loisirs, de jeux et de rencontres, pensé pour différents âges et différents usages.

Ce futur espace devra également être exemplaire sur le plan environnemental, davantage d'arbres et d'ombrages, de sols perméables, une place renforcée pour la biodiversité et une gestion durable des eaux pluviales. Autrement dit, créer un espace agréable à vivre aujourd'hui tout en le préparant aux conditions climatiques de demain.

Pour définir ce projet, l'administration a souhaité s'appuyer sur une étude de faisabilité et sur une démarche participative avec les habitantes et habitants. Le travail réalisé par le Bureau d'architectes-paysagistes APAR a ainsi permis de confronter les besoins, les usages et les différentes variantes d'aménagement afin de dégager des principes cohérents pour ce futur espace public.

Le crédit d'investissement qui vous est soumis doit maintenant nous permettre de passer de la phase d'étude à la concrétisation du projet en finançant les études et les travaux nécessaires à sa réalisation. Le Conseil administratif vous propose de renvoyer cet objet à la Commission de l'environnement pour traitement.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention,

M. GAMBERONI : nous allons donc passer au vote pour le renvoi en Commissions de l'environnement et des finances.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif des parcelles 210 et 211 (Fort-de-l'Ecluse 7-9) (482-26.09)

==========

M. BONFANTI : effectivement, il s'agit d'un transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif, dans la mesure où c'est pour la création d'un parc. C'est aussi en lien avec ce qui est inscrit dans le plan directeur communal, celui-ci vise à ce que ce secteur-là devienne une aire d'équipements sportifs, ainsi qu'une aire verte, herbeuse. Il faut donc procéder à une modification pour passer cette parcelle au patrimoine administratif. Je vous propose de le renvoyer aussi en Commission de l'environnement. Il sera ainsi traité avec le projet qui vous a été soumis auparavant.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention,

M. GAMBERONI : nous allons passer au renvoi en Commissions de l'environnement et des finances.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à la Fondation Genève Montagne sur la parcelle n°1652 de la commune de Lancy, pour le développement du centre Genève Montagne (483-26.09)

==========

M. BONFANTI : Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers municipaux. Il y a des projets qui prennent du temps mais dont la durée témoigne surtout de leur ambition et de la volonté de les inscrire dans le long terme. Le projet porté par la Fondation Genève Montagne sur le site de Surville est de ceux-ci. Depuis près de dix ans, la Ville de Lancy travaille avec la Fondation afin de donner une nouvelle vocation à la parcelle dite parcelle Aubert.

Aujourd'hui, nous franchissons une étape importante et concrète. Après le vote de principe de votre Conseil en juin 2023 et l'entrée en force de l'autorisation de construire en février 2026, nous vous proposons désormais de formaliser cette collaboration par l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie dit DDP. Ce projet représente une belle opportunité pour notre commune. Il permettra de préserver et de transformer les bâtiments existants pour y accueillir une maison des associations, une bibliothèque et un pôle nature tout en créant un nouveau musée de la montagne avec un café-restaurant. Il offrira ainsi de nouveaux espaces accessibles à la population lancéenne tout en créant un lieu à vocation culturelle et éducative qui contribuera au rayonnement de notre commune bien au-delà de ses frontières. Au-delà des bâtiments, c'est donc un véritable lieu de vie, de rencontres, de culture et de découvertes que nous contribuerons à faire émerger à Surville.

Le message qui vous est soumis concerne donc l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à la Fondation Genève-Montagne sur la parcelle n° 1652, propriété de la commune de Lancy, sise chemin Chuit 4 dans le quartier de Surville. Le Conseil administratif vous propose de renvoyer cet objet aux commissions de l'aménagement du territoire et des finances.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet, nous allons passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. BONFANTI : je vous propose de traiter cet objet à la prochaine Commission d'aménagement du territoire qui aura lieu fin septembre, mais j'aurais souhaité que l'on puisse également avoir la Commission des finances. Il s'agirait donc d'une commission conjointe aménagement du territoire et finances. L'idée est de pouvoir auditionner à nouveau les représentants de Genève-Montagne pour qu'ils puissent vous expliquer le nouveau projet, parce que pour la plupart d'entre vous, vous ne l'avez pas vu, vous êtes nouveaux. Vous pourriez aussi traiter les questions financières et ils pourront y répondre. Cela éviterait que les représentants doivent revenir sur deux séances de commissions différentes à quelques jours près. Cela me semblerait plus convenable pour tout le monde.

M. GAMBERONI : votre proposition est donc de faire une commission conjointe.

M. BONFANTI : oui, uniquement pour ce point-là, ensuite les commissaires des finances pourront partir et les membres de la Commission de l'aménagement pourront continuer les autres points de l'ordre du jour.

Le renvoi à la Commission conjointe aménagement du territoire et finances est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. DEROBERT : dans le cadre des commissions communes, s'il pouvait cette fois-ci y avoir un effort de la part du SIACG ou de l'administration pour que les deux commissions soient convoquées et que cela apparaisse dans les agendas de l'ensemble des personnes convoquées. Je suis désolé de revenir là-dessus, mais c'est régulièrement le cas. Donc là, je sais qu'il n'y aura que les membres de la Commission de l'aménagement et les membres de la Commission des finances n'auront pas cette séance dans leur agenda. Donc si on arrivait à intervenir auprès du SIACG, ce serait le bienvenu. Je vous remercie.

g) Renouvellement des commutateurs réseau (switch) et mise en conformité des racks informatiques - Crédit d'investissement (Fr.164'000.--) (484-26.09)

==========

Mme GACHET : je vous présente donc un exposé des motifs concernant le renouvellement de toute une série de switchs. Vous avez vu au niveau des photos l'état de nos racks informatiques et avec l'arrivée de nouveaux postes et de nouvelles fibres, on a l'obligation de moderniser les racks que l'on a actuellement. Cela concerne toute une série de lieux. Vous avez vu qu'il y avait trois commutateurs et des mises en conformité pour une demande de crédit à hauteur de Fr.164'000.--. Donc, la proposition que nous faisons est de renvoyer à la Commission des finances, dès lors que ce n'était pas prévu au niveau du budget d'investissement, ce sera de toute manière un nouveau crédit ou, si vous le souhaitez, compte tenu de la vétusté de nos infrastructures, le voter sur le siège, je l'accepte aussi avec plaisir !

On accepte volontiers le renvoi en commission aussi, cela fera plaisir au responsable informatique. Il a prévu une présentation avec des moyens audio assez exceptionnels et vous ne serez que convaincus. Ce sera l'occasion pour lui, en tout cas, de venir vous présenter les objectifs du changement de ses racks informatiques.

M. FISCHER : le PLR, dans sa grande générosité ce soir, ce qui ne sera pas toujours être le cas, votera aussi cette proposition sur le siège, vu qu'on en a déjà parlé il y a deux ans. On espère que la discussion d'il y a deux ans ne se renouvellera pas dans deux ans, parce qu'on n'aura rien fait. Nous espérons que les racks informatiques seront encore changés cette année.

Donc nous voterons ce crédit sur le siège.

M. COUTO : je suis plutôt d'avis d'aller en commission pour discuter de ce crédit. Merci.

M. COLLEONI : le groupe du Centre va aussi suivre sur le vote sur le siège parce que de toute façon, vu les montants et vu les prix qui sont affichés, cela semble correct et ce sera de toute façon obligatoire de le faire. Par contre, si le vote est fait sur le siège, serait-il possible d'avoir quand même la présentation, vu qu'elle est déjà faite ?

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

M. GAMBERONI : si l'on fait un vote sur le siège, vous n'aurez pas la présentation. Nous allons procéder au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : nous allons passer maintenant au vote pour la discussion immédiate.

La proposition de discussion immédiate est acceptée par 34 oui, 1 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : nous allons maintenant passer au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de renouveler et moderniser l'infrastructure réseau de la Ville de Lancy ;

Vu que ce projet s'inscrit dans une démarche de maintenance préventive et de renouvellement planifié des infrastructures réseau communales ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 164'000.— destiné au renouvellement des commutateurs réseau (switch) et mise en conformité des racks informatiques* ;

2. *de comptabiliser chaque dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0220.50600, puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 0220.14060 ;*

3. *d'amortir chaque dépense au moyen de 4 annuités, dès la première année d'utilisation, estimée à 2026, sous la rubrique 0220.33006 ;*

L'arrêté 484-26.09 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

h) Rénovation énergétique, transformation et développement des serres du parc Chuit - Crédit d'étude (Fr.180'000.--) (485-26.09)

==========

Mme MOYARD : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, il s'agit effectivement d'un premier crédit d'étude pour une étude de faisabilité, pour ce projet sur un modeste objet, les serres du parc Chuit, mais un objet relativement complexe.

Bien sûr que ce crédit s'inscrit dans la politique de transition énergétique de la Ville de Lancy, dans la gestion durable de son patrimoine. Et également, dans le maintien de ses capacités de production horticole, puisque nous avons toute une équipe du service de l'environnement qui

exploite ces serres. Donc il s'agit, avec ce crédit, d'étudier les possibilités de rénovation énergétique, de transformation et de développement des serres du parc Chuit. Il y a bien sûr des installations énergétiques fort anciennes, il faut pouvoir maintenir les capacités de production, voire les développer. Il faut voir dans quelle mesure on peut développer les surfaces, il faut intégrer du photovoltaïque tout en ne nuisant pas aux capacités d'exposition solaire des serres et permettre globalement l'amélioration de l'exploitation. Donc, c'est une étude globale et pluridisciplinaire qui doit être opérée ici et qui permettra de comparer différentes options d'extension, de rénovation, de reconstruction, selon toute une série de critères, au regard également des contraintes patrimoniales et d'exploitation qui vont être importantes.

Comme déjà dit, il s'agit d'un crédit d'étude de faisabilité pour un montant de Fr.180'000.-- qui n'était pas prévu tel quel au budget des investissements. C'est pourquoi le Conseil administratif sollicite un renvoi en Commission des travaux et en Commission des finances.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote pour l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances.

7) PETITIONS

a) Réviser la grille tarifaire des crèches de Lancy (PE170-2026)

M. GAMBERONI : nous avons une pétition qui vous a été lue en début de séance, datée du 15 juillet 2026, qui demande par 337 pétitionnaires la révision de la grille tarifaire des crèches au Petit-Lancy.

Mme VANDEPUTTE : notre groupe demande un renvoi en Commission sociale et petite enfance. Au vu du sérieux des demandes qui sont exprimées dans cette pétition, nous apporterons cependant plus de précisions sur notre position au moment de la présentation de la motion qui porte sur le même sujet.

Mme CONRADIN : je pense que je vais rejoindre Mme VANDEPUTTE en disant que ce sujet sera effectivement traité plus longuement en lien avec la motion. Cela dit, je pense qu'effectivement cette pétition pourra être traitée avec la motion.

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite s'exprimer à ce sujet, nous allons voter le renvoi en Commission sociale et petite enfance.

Le renvoi à la Commission sociale et petite enfance est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

8) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Résolution pour l'approbation du Règlement interne de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (R169-2026)

==========

Vu que le règlement interne de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL), adopté par le Conseil municipal le 30 avril 2009, fixe les règles applicables à son organisation et à son fonctionnement ;

Vu que des divergences résultent principalement de l'évolution de la pratique et de l'organisation de la Fondation et qu'il convient d'assurer une concordance entre les règles formellement prévues par le règlement interne et le fonctionnement effectivement retenu par la Fondation ;

Vu la nécessité dès lors de procéder à une révision du règlement interne de la Fondation ;

Conformément à l'article 10, lettre g, des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal décide

d'approuver le Règlement interne de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL), et son annexe, joints à la présente résolution.

Mme MOYARD : Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, comme vous le savez, par les statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy, le Conseil municipal constitue son autorité de surveillance et, à ce titre, il valide ses comptes annuels, ses rapports d'activité et également son règlement en cas d'adoption ou de modification, ce qui est le cas ici. Le précédent règlement datait de la fondation de la Fondation en 2009, il n'a pas été modifié ensuite. C'est donc le seul document de rang réglementaire inférieur au statut qui a été lui-même adopté par le Conseil municipal, puis validé par le Grand Conseil, étant donné que la FCIL est une fondation de droit public.

Qu'en est-il de ce règlement ? Le règlement précédent, avant la nouvelle mouture qui vous est présentée ce soir, était assez succinct sur plusieurs points de fonctionnement en lien avec le fonctionnement courant et quotidien de la Fondation. Il manquait des éléments relatifs aux règles d'engagement : qui peut engager quelle somme au nom de la Fondation, les modalités de vote. Il existe aujourd'hui deux commissions pérennes : une commission des logements, une commission des travaux, ainsi qu'un Bureau et un Conseil de fondation, et seul le Conseil de fondation et le Bureau étaient mentionnés dans les statuts. Ce n'était pas le cas des deux commissions pérennes dont les périmètres de travail n'étaient pas précisés. Par ailleurs, récemment et de manière provisoire, mais provisoire pour plusieurs mois, voire quelques années, la Fondation avait décidé de se doter de deux groupes de travail, un sur la cohésion sociale, un autre sur la résilience climatique, qui travaillent sur des enjeux qui sont contenus dans le titre.

Il n'y avait pas non plus de matrice des responsabilités entre les différents organes : qui décide de quoi, qui préavise quoi, qui est informé de quoi. L'idée, avec le travail de fond qui a été opéré par la Fondation sur ce règlement, est de formaliser la pratique existante. Il n'y a pas

réellement de modifications, on inscrit en fait dans un texte de manière fidèle ce qui se fait aujourd'hui et qui fonctionne. Nous avons fait un travail en profondeur de propreté, de précision, de gouvernance également, mais sans modifier la pratique, juste en la clarifiant et en la formalisant, de manière à se retrouver en conformité stricte avec les statuts de la FCIL qui, eux, ne sont pas modifiés.

Le résultat, vous l'avez sous les yeux. Vous avez une description du rôle des compétences générales et dans chaque domaine de chaque organe : le Conseil de fondation, le Bureau, la commission des logements, la commission des travaux qui sont donc les organes pérennes de la fondation. Les compétences financières et d'engagement de chaque organe ont été précisées. La régie ainsi que les employés et/ou mandataires sont mentionnés. L'organisation souple et agile de la Fondation est évidemment conservée, c'est une de ses grandes forces, et une matrice des responsabilités sous forme de tableau est annexée au règlement et en fait partie intégrante.

Ce travail est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion, de formalisation, d'allers-retours, à l'interne avec un travail juridique également, puisque nous bénéficions des apports d'une avocate qui est membre du Conseil, avec également une relecture juridique externe. Finalement, le Conseil de la Fondation a adopté à l'unanimité ce nouveau règlement. Et c'est donc ainsi qu'il est soumis à votre approbation en tant qu'autorité de surveillance.

Je vous remercie d'avance de cette approbation. Elle ferait tout mon bonheur si elle était sur le siège. C'est pour cela que j'ai pris quelques minutes pour vous expliquer le sens et l'esprit qui avaient été mis dans cette modification réglementaire. Je vous remercie.

M. GAMBERONI : Je vous remercie, Mme MOYARD, pour ces précisions.

M. ANTICH : étant vice-président de la FCIL, je souhaitais m'abstenir pour ce sujet.

M. DAHER : étant secrétaire de la FCIL, je vais également m'abstenir.

Mme BEUN : étant également membre de la FCIL, je désire m'abstenir. Merci.

M. GAMBERONI : s'il n'y a plus d'intervention, nous allons passer au vote concernant l'approbation de ce règlement. L'approbation est acceptée par 31 oui, 3 abstentions et 1 non.

La résolution R169-2026 est acceptée par 31 oui, 1 non, 3 abstentions.

b) Motion du groupe UDC « pour le gel de la hausse tarifaire des structures de la petite enfance et un examen démocratique des coûts par le Conseil municipal » (M171-2026)

==========

M. PERRENOUD : comme vous le savez, l'Union démocratique du centre est un parti visionnaire et nous avons l'habitude de partir seuls au combat ! Nous avons été un petit peu trop rapides parce que nous avons déposé la motion et quelques heures après quelques autres groupes nous ont approchés pour faire une motion commune. Donc nous allons retirer cette motion-là. Je vous remercie, M. Le Président.

M. GAMBERONI : puisque la motion est retirée, nous passons directement au point suivant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

c) Motion des groupes LCVL, PLR, MCG et UDC « suspension des hausses tarifaires des places en crèche et des nouvelles charges » (M172-2026)

==========

Considérant :

- *que le Conseil administratif a annoncé, pour le 1er janvier 2027, une modification importante de la tarification des places en crèche, comprenant une hausse générale de 4 % ainsi qu'un relèvement du plafond du revenu déterminant de CHF 178'000 à CHF 260'000, entraînant pour certaines familles une augmentation très largement supérieure à 4 % ;*
- *que cette nouvelle tarification suscite une forte inquiétude auprès des familles lancéennes, comme en témoigne notamment la pétition lancée par des parents ;*
- *que les conséquences de cette nouvelle tarification doivent être appréciées dans leur ensemble, notamment quant à son influence sur les choix de taux d'activité au sein des ménages, à ses éventuels effets différenciés entre les femmes et les hommes, au recours à d'autres modes de garde ainsi qu'à l'attractivité résidentielle de la commune pour les familles, en particulier celles de la classe moyenne ;*
- *que, depuis près de trois ans, des informations financières consolidées sont demandées afin de connaître précisément le coût de la politique de la petite enfance, son évolution, la structure de ses charges et les conséquences financières de la municipalisation, sans qu'une vision complète ait pu être obtenue à ce jour ;*
- *que le Conseil municipal a précisément adopté la motion M164A/2026 « Pour un pilotage efficient et transparent de la politique de la petite enfance à Lancy », demandant un audit externe et indépendant du dispositif de la petite enfance ;*
- *qu'il apparaît dès lors contradictoire d'augmenter substantiellement la participation financière des familles et d'engager parallèlement de nouvelles charges structurelles avant de disposer des résultats de l'audit demandé par le Conseil municipal ;*
- *qu'un tel moratoire ne remet nullement en cause les places existantes, le fonctionnement courant du service ni l'ouverture de nouvelles structures ou places dont les crédits ont déjà été votés ;*
- *qu'il convient, avant toute nouvelle décision ayant des conséquences durables sur les familles ou les finances communales, de disposer d'une vision complète, transparente et indépendante de la situation.*

Par ces motifs, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Suspendre l'entrée en vigueur de l'ensemble des modifications tarifaires prévues au 1er janvier 2027 et maintenir les tarifs actuellement en vigueur jusqu'à la transmission du rapport d'audit complet au Conseil Municipal et son examen par la commission sociale et de la petite enfance ainsi que par la commission des finances.*
2. *Mettre en œuvre rapidement et intégralement la motion M164A/2026, en confiant à un cabinet externe reconnu et indépendant la réalisation de l'audit dans le périmètre adopté par le Conseil municipal et dans le délai fixé par ladite motion.*
3. *Jusqu'à la présentation des résultats de l'audit, ne pas engager de nouvelles charges dans le domaine de la petite enfance qui n'auraient pas déjà été votées ou budgétées par le Conseil municipal, notamment en matière de nouveaux postes administratifs, de ressources humaines, d'encadrement ou de nouvelles fonctions de soutien.*
 Ce gel ne concerne ni le fonctionnement courant des structures existantes, ni les dépenses nécessaires à l'ouverture des nouvelles places ou structures déjà votées et budgétées.

4. *Fournir au Conseil municipal, dans les plus brefs délais, les données financières et organisationnelles réclamées depuis près de trois ans, notamment l'évolution des charges et revenus de la petite enfance depuis la municipalisation ; le coût complet d'une place, sa méthode de calcul, sa composition notamment la ventilation entre les coûts directement liés à l'accueil et les coûts administratifs et de soutien, ainsi que son évolution annuelle depuis la municipalisation ; l'évolution des effectifs et de la masse salariale.*
5. *Renvoyer la pétition déposée par les parents concernant la nouvelle tarification conjointement à la Commission sociale et de la petite enfance et à la Commission des finances, afin que ses auteurs puissent être entendus et que les dimensions tant sociales que financières de leurs préoccupations puissent être examinées.*

Mme VANDEPUTTE : à vrai dire, on va être deux à intervenir parce qu'il y a pour nous deux volets dans l'objectif de cette motion. Je vais présenter le premier.

Pour ce premier volet, nous tenons tout d'abord à dire que cette motion est un soutien aux parents et aux familles de la classe moyenne et moyenne supérieure. Ces familles qui ne profitent en rien du système collectif mais qui, au contraire, l'alimentent très largement.

Plusieurs choses sont ressorties après la fameuse commission du 23 avril 2026 et nous devons les dénoncer.

Premièrement, comme a bien insisté la conseillère administrative, ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal de décider des tarifs. Elle nous a présenté, lors de cette commission, des projets de décision pour éviter un revers. Eh bien, c'est raté ! Elle tente de dire que le Conseil municipal a validé ces décisions prises fin juin, mais non, ce n'est pas exact. Les groupes ont exprimé en effet leur accord sur le principe d'augmentation proposé, mais la décision chiffrée s'est faite après. Nous n'avons pas donné d'accord sur des chiffres, nous n'avons rien voté ou validé. Au mieux, nous avons exprimé ce que nous ne voulions pas. Cela est encore clairement dit dans le rapport de la commission qui figure au procès-verbal de la séance plénière du 21 mai 2026. Les décisions sont prises ultérieurement. La conseillère administrative tente ainsi de faire sombrer tout le monde avec elle. Non, nous n'avons pas validé ces décisions et si le Conseil municipal n'a pas réagi à l'annonce faite en juin, ce n'est pas une forme d'accord.

Par ailleurs, nous devons souligner que la tentative de revenir sur les rabais-fratries qui avaient été traités plusieurs mois avant est une tentative de déni démocratique. Le Conseil municipal avait clairement statué sur ce sujet. Il était donc très malvenu de revenir dessus alors qu'aucun élément nouveau n'est apparu. Nous sommes cependant satisfaits que la suite n'ait pas été donnée sur ce point.

Deuxièmement, les décisions prises ont des effets très importants sur les familles. Ces effets ont été source d'alertes et nous n'acceptons pas que ces alertes soient balayées. Nous regrettons d'ailleurs que des interventions importantes dans ce sens au moment de la commission n'aient pas été mentionnées dans le rapport du 21 mai 2026. Nous avons entre autres souligné les risques de prendre des mesures disproportionnées dont le départ des familles vers d'autres modes de garde engendrant à terme des pertes financières pour la commune et une perte de mixité sociale.

Maintenant, nous attendons donc de l'ensemble du Conseil municipal un soutien afin de suspendre cette nouvelle tarification pour étudier plus sereinement la situation et, espérons-le, avec des données plus claires, comme les coûts des places et les pistes pour une meilleure gouvernance, afin de proposer des mesures plus proportionnelles et mesurées qui tiennent compte également des réalités des familles. Les crèches sont un service public, rappelons-le. Merci.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Des personnes dans le public applaudissent.

M. GAMBERONI : je remercie le public de garder le silence. Il est stipulé dans notre règlement qu'aucun signe en faveur ou en défaveur, n'est admis, même si je comprends votre contentement.

M. LORENZINI : Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je crois qu'il faut commencer par rappeler pourquoi nous en sommes là aujourd'hui à déposer cette motion. Ce n'est pas simplement pour demander quelques chiffres supplémentaires ou pour gagner quelques mois avec une augmentation des tarifs. Le problème est beaucoup plus profond. Cela fait près de trois ans que nous demandons une vision claire et consolidée du coût de notre politique de petite enfance. Combien coûte réellement une place ? Comment ce coût a-t-il évolué depuis la municipalisation ? Quelle part relève directement de l'accueil des enfants ? Quelle part relève de l'administration et des fonctions de soutien ? Comment évoluent les effectifs et la masse salariale ?

Depuis près de trois ans, nous posons ces questions. Et depuis près de trois ans, nous obtenons des éléments partiels, des réponses incomplètes, et la promesse que les informations viendront plus tard. Plus tard. Toujours plus tard ! À tel point que le Conseil municipal a finalement dû demander un audit externe et indépendant pour obtenir cette vision d'ensemble. Et pendant que le Conseil municipal attend toujours les chiffres nécessaires pour comprendre le fonctionnement et le coût réel de ce système, le Conseil administratif, lui, considère avoir suffisamment d'éléments pour augmenter la facture des familles.

Il y a une contradiction majeure. On ne peut pas nous expliquer pendant des années qu'il est difficile d'obtenir une vision consolidée des coûts et au même moment demander aux parents de sortir leur porte-monnaie pour financer toujours davantage ce système.

Cette augmentation tarifaire doit nous alerter sur quelque chose de beaucoup plus fondamental. Elle est, à nos yeux, le symptôme d'un modèle qui arrive aujourd'hui à ses limites.

Nous l'avions dit au moment de la municipalisation, nous avions averti que la croissance continue d'une structure entièrement municipale ferait augmenter massivement les charges et qu'un jour quelqu'un devrait payer cette augmentation. On nous avait répondu que nos craintes étaient infondées. Et aujourd'hui, qui paye ? les familles. En particulier les familles de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure qui contribuent déjà largement au financement de ces prestations par leurs impôts et auxquelles on demande maintenant un effort supplémentaire considérable.

Alors au bout d'un moment, il faut avoir le courage de regarder la situation en face. On ne peut pas développer continuellement la structure, augmenter les charges, ne toujours pas être capable de présenter au Conseil municipal une vision financière complète, et lorsque l'équation devient de plus en plus difficile, présenter simplement une facture plus élevée aux parents. Ce n'est pas notre conception de la responsabilité politique.

Gérer une collectivité publique, ce n'est pas simplement développer des prestations, c'est être capable de garantir que ces prestations pourront être financées demain ! Parce que l'argent que nous dépensons ici est celui du contribuable.

Nous l'avons encore vu lors des débats budgétaires. Nos perspectives financières nous imposent de faire des choix. Nous ne pouvons pas continuellement augmenter les charges structurelles en considérant que les recettes suivront éternellement. Sinon, tôt ou tard, nous irons droit dans le mur. Et lorsque nous y serons, les conséquences ne concerneront plus uniquement la petite enfance. Il faudra augmenter les recettes, ou couper ailleurs, puis couper encore. Et ce seront

d'autres prestations à la population qui feront les frais d'un système que nous n'aurons pas eu le courage de remettre en question suffisamment tôt.

C'est précisément ce que nous voulons éviter. Et que les choses soient parfaitement claires, nous ne voulons pas moins de places de crèches, nous en voulons davantage. Mais nous refusons cette idée selon laquelle davantage de places signifierait nécessairement toujours davantage de crèches municipalisées.

Il faut maintenant prendre acte que la municipalisation n'est pas une fin en soi. Il existe d'autres options, tout à fait viables, et qui devraient être sérieusement considérées afin d'atteindre notre objectif tout en réduisant la facture.

Nous devons développer des partenariats avec les structures privées et associatives, examiner les modèles mixtes, s'unir d'autres formes d'accueil et utiliser toutes les possibilités qui permettent de créer des places de qualité sans faire opposer systématiquement chaque nouvelle place sur l'expansion de la structure municipale. Ce n'est pas renoncer à notre ambition, c'est précisément ce qui nous permettrait de rester ambitieux. Parce qu'une politique de la petite enfance, qui finit par devenir financièrement insoutenable, ce n'est pas une politique ambitieuse. C'est une politique qui, tôt ou tard, devrait être corrigée dans l'urgence.

Et c'est là, au fond, le choix qui se présente à nous aujourd'hui : soit nous continuons comme avant, nous augmentons les charges, puis les tarifs, demain peut-être les impôts, et nous attendons que la situation financière nous oblige brutalement à agir, soit nous acceptons enfin de remettre le modèle sur la table.

L'audit doit nous permettre de faire toute la lumière sur les coûts, mais il ne doit pas être un alibi permettant dans quelques mois de reprendre exactement la même politique avec simplement quelques chiffres supplémentaires. Il doit être le point de départ d'une remise à plat. Parce qu'il faut aussi être capable, en politique, de reconnaître, lorsqu'un modèle ne produit pas les résultats financiers qui auraient dû être annoncés, ce n'est pas un aveu de faiblesse. Ce qui est irresponsable, en revanche, ce serait de constater de ne rien changer et de demander simplement aux familles de combler la différence.

Cette motion dit donc quelque chose de très simple : avant d'engager de nouvelles charges, avant d'augmenter la facture des familles, faisons toute la lumière. Et surtout, avant de continuer à développer exactement le même modèle, ayons enfin le courage d'examiner sérieusement les alternatives ! Parce que notre responsabilité n'est pas de sauver un modèle, notre responsabilité est de garantir durablement des places en crèche aux familles lancéennes, tout en protégeant les finances de notre commune. Et aujourd'hui, continuer exactement comme nous l'avons fait jusqu'ici ne nous permettra de faire ni l'un ni l'autre.

C'est pour cela que cette motion est nécessaire et nous vous invitons aujourd'hui à voter sur le siège. Merci.

M. KOUAME : garantir les places aux Lancéens. Trois ans d'attente, des questions posées. Alors, on décide de tout bloquer. Près de Fr.850'000.-- ! C'est le montant net des réductions votées sur des moyens prévus pour la petite enfance lors du budget 2026. Oui, le budget augmente, globalement. Relations de cause à effet : Lancy grandit, il faut des places. Mon préopinant l'a dit : il faut garantir des places aux Lancéens. Mais cela n'efface pas les moyens qui ont été retirés.

Si je rappelle cela aujourd'hui, c'est parce que cette discussion ne commence pas ce soir. Lors du budget déjà, j'avais, et mon groupe aussi, alerté sur les remplacements. Quand un groupe ferme, faute de personnel, ce sont les parents qui ne peuvent plus travailler. Pour maintenir les

prestations, il faut des ressources. Et ce qu'on pense économiser d'un côté, on finit parfois par le payer ailleurs. C'est dommage.

J'en viens aux parents. Une augmentation, personne ne la reçoit avec plaisir. Je le dis aussi comme parent directement concerné par les EVEP. Mais ce débat dépasse évidemment ma situation personnelle. Aux parents qui se sont mobilisés, je veux leur dire franchement, votre mobilisation a été utile. Elle a permis de poser les vraies questions et de faire remonter de vraies inquiétudes. Le 18 août, les familles ont échangé avec la magistrate et les services. Le 19 août, la Ville annonce le report de la nouvelle tarification à août 2027. Le 20 août, cette motion est déposée. Je ne fais pas de procès d'intention, je constate simplement la chronologie.

Je veux distinguer deux choses. Les inquiétudes des parents qui sont légitimes. Mais dans la discussion précédente en commission, le débat était beaucoup plus nuancé : niveau de la hausse, hausse linéaire ou non, relèvement du plafond. Hier, nous débattions du curseur. Aujourd'hui, cette motion voudrait faire croire que nous débattons de l'interrupteur. Sur le fond, la question reste celle de l'équité.

Quand on regarde les chiffres, on voit bien pourquoi le débat mérite d'être sérieux. A Fr.220'000.-- de revenus déterminants, le taux d'effort passe d'environ 10% à 14,3%. À Fr.260'000.--, il passe de 8,48% à 15,34%. Je vais donc éviter cette expression de gros revenus, c'est trop simple. Un revenu élevé ne veut pas dire qu'une famille vit sans contraintes. Il peut y avoir deux parents qui travaillent, plusieurs enfants, un loyer important, beaucoup de charges.

La vraie question est donc simple. Est-ce que l'effort demandé reste juste et supportable ? Nous sommes conscients que défendre l'équité ne veut pas dire signer un chèque en blanc. Cette équité a aussi un coût, et ce coût devrait être discuté sereinement avec les pétitionnaires en commission. C'est justement à cela que doit servir le travail politique, regarder les effets concrets, entendre les familles concernées et si nécessaire ajuster. Pour moi, gouverner, c'est aussi cela. Écoutez, regardez ce qui se passe concrètement et corrigez si nécessaire. C'est pour cela que je salue le report à 2027 du Conseil administratif.

En revanche, je ne veux pas que l'audit devienne un frein au développement de la petite enfance. Transparence, oui, contrôle démocratique, oui. Mais on ne peut pas vouloir plus de place et garantir moins de moyens, et en même temps geler les recettes. La petite enfance, ce n'est pas une dépense. C'est un investissement.

M. VÖLKI : en tant que membre de la Commission sociale et petite enfance, j'ai été interpellé sur la position que j'ai défendue en commission. Je souhaite donc la clarifier.

J'ai effectivement indiqué être favorable à une augmentation du plafond du salaire déterminant, mais en même temps, j'ai souligné un principe qui me paraît essentiel : les nouveaux tarifs ne doivent pas devenir dissuasifs pour les familles concernées.

Cette conviction s'appuie sur mon expérience professionnelle aux Services industriels de Genève. J'ai participé depuis plus de 25 ans à plusieurs réformes tarifaires dans le domaine de l'électricité. De cette expérience, j'ai retenu qu'une politique tarifaire ne doit pas être évaluée uniquement au travers des recettes, mais aussi en fonction des comportements qu'elle induit et de sa capacité à atteindre les objectifs fixés par la collectivité.

Alors, quels sont les objectifs que nous poursuivons en matière de politique de la petite enfance à Lancy ? Pour moi, les objectifs sont clairs : c'est d'une part, permettre aux parents de maintenir une activité professionnelle pour les deux parents, c'est favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est soutenir l'économie locale, et pour les enfants, c'est offrir un cadre propice à la socialisation et à la mixité sociale.

Quelles pourraient être les conséquences de tarifs trop élevés, donc dissuasifs ? Certains parents pourraient réduire leur activité professionnelle ou arrêter momentanément de travailler. Cela touche en particulier les femmes. C'est recourir à d'autres moyens de garde, donc sortir les enfants d'un environnement propice à la socialisation, ou même c'est envisager de quitter la commune. Ces choix auraient des répercussions négatives sur l'ensemble de la collectivité, notamment sur l'égalité des femmes et des hommes, sur la mixité sociale de la population lancéenne, sur l'attractivité de Lancy, sur ses recettes fiscales et sur le taux de natalité, qui est déjà très bas.

Donc les objectifs de la commune de Lancy en matière de politique de la petite enfance ne seraient dès lors pas atteints.

Les témoignages que nous avons entendus lors de la soirée d'information du 18 août avec les parents montrent d'ailleurs que ces préoccupations ne sont pas simplement théoriques. Les simulations financières qui ont été présentées en commission, sont certes nécessaires, mais sont largement insuffisantes. Donc avant de décider véritablement de modifier les tarifs, il faut absolument analyser l'impact des nouveaux tarifs sur les comportements des familles, leur cohérence avec les objectifs de notre politique, la politique d'enfance, leurs effets sur l'activité professionnelle des parents et notamment sur les femmes, leur impact sur l'attractivité et les finances de la commune et sur la position de Lancy par rapport aux communes voisines.

Donc je souhaite être parfaitement clair : je ne suis pas opposé à une augmentation du plafond du salaire déterminant. En revanche, je considère qu'une telle décision doit reposer sur une analyse complète de ses conséquences économiques et sociales.

C'est pourquoi je demande que nous prenions le temps nécessaire pour approfondir cette réflexion, dans un esprit serein et dépassionné, avant d'arrêter une décision définitive. Mon objectif n'est pas de bloquer une évolution tarifaire, mais de nous assurer que la solution retenue soit à la fois responsable pour les finances communales, supportable pour les familles, et surtout cohérente avec les objectifs de notre politique de la petite enfance. Je vous remercie.

En conclusion, une bonne politique tarifaire n’est pas celle qui maximise une politique à court terme, mais celle qui atteint durablement les objectifs fixés par la collectivité.

Mme CONRADIN : Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames, Messieurs du public, les différentes personnes qui ont pris la parole avant moi l'ont rappelé, nous nous retrouvons actuellement dans un climat extrêmement sensible concernant la petite enfance. Certains ont rappelé la chronologie des différents faits, certains ont aussi rappelé qu'à l'intérieur de cet hémicycle, nous discutons de la « frilosité » budgétaire concernant l'ouverture des places en crèche que la commune a connue ces dernières années. Et pour parler franchement, les discussions ont déjà porté sur la fermeture de groupes durant plusieurs mois, en raison du coût du système actuel que certains considèrent comme étant trop élevé, déjà actuellement, pour les finances de la commune.

Alors, je ne partage pas forcément ce point de vue dans la mesure où, pour moi également, l'investissement dans les crèches est un investissement rentable.

Cela dit, ici, nous discutons non pas uniquement d'augmentation des coûts, mais de rééquilibrage. Évidemment que les nécessités budgétaires et les coupures diverses dont vous avez déjà entendu les conséquences dans cette soirée ne sont pas étrangères à cette modification de la tarification des coûts. Ce serait complètement faux et fou de le nier. Cela dit, cela cache une question de fond et cette question de fond c’est l’équité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Alors bien entendu, personne ne va nier qu'un enfant a un impact financier fort, notamment pour les périodes préscolaires. Simplement, nous sommes ici dans un cadre où la loi concernant la petite enfance prévoit certes que les places en crèche et de manière générale la petite enfance soit subventionnée par les deniers publics et en l'occurrence elle l'est puisque même avec cette nouvelle grille - et c'est la raison pour laquelle cette nouvelle grille dispose toujours d'un plafond – la place en crèche la plus chère demeure subventionnée à hauteur de 30% de la pension. Alors, certes, la loi prévoit que les places en crèche soient subventionnées, mais elle prévoit aussi une contribution devant être proportionnelle au revenu des parents, au revenu de la famille. Dès lors, le problème que nous avions, c'était une situation de contribution décroissante.

En tant que conseiller municipal, il nous incombe de veiller au meilleur usage public de l'argent public, c'est-à-dire les impôts de toutes et tous, qu'ils aient ou non des enfants qui bénéficient d'une place en crèche et également des familles qui certes bénéficient d'une place en crèche, mais qui consacrent déjà plus de 12% de leurs revenus au financement de cette place, en travaillant probablement tous les deux. Un couple dans lequel les deux parents ne travaillent pas n'a pas accès à des places en crèche. Le principe de cette modification tarifaire repose là-dessus. Cette idée, justement, de demander une contribution proportionnelle au revenu signifie naturellement que lorsque le revenu est plus élevé, la contribution ne doit proportionnellement pas être plus basse.

Sur la base de ce constat, évidemment, demeure la question du prix. Si nous étions dans un contexte budgétaire que je n'hésiterais pas à qualifier de zougois, on pourrait mettre probablement sans problème cette nouvelle échelle en place puisque, dans le même temps, on pourrait aussi massivement baisser le coût de la crèche pour tout le monde. Bien entendu, il est donc ici question des sommes, et des sommes que les familles doivent payer pour leurs enfants. Alors je ne vais pas ici faire la propagande du parti Socialiste qui propose dans une initiative à la fois que les prix des places en crèche soient pris en compte par l'Etat, ce qui, naturellement, s'accompagnera d'une hausse d'impôt pour tout le monde.

Ici, mon propos, c'est de rappeler qu'au sein de cet hémicycle et que le Conseil administratif travaille maintenant et ici, dans le cadre des réalités budgétaires et légales d'ici et de maintenant, et que cette hausse s'inscrit absolument dans ce cadre, même si, naturellement, on peut être amené à rêver des meilleurs lendemains et des situations qui pourraient s'améliorer dans un monde où, de nouveau, la charge fiscale permettrait beaucoup plus de solidarité entre les personnes qui gagnent plus et les personnes qui ont besoin de prestations publiques.

Pour ces raisons, le groupe PS ne va pas soutenir cette motion.

M. DEROBERT : concernant les belles déclarations qu'on vient d'entendre, en fait, si on reprend cette motion, on est dans le prolongement de ce que l'ensemble du Conseil municipal a voté dernièrement, à savoir un audit. Et quand on demande un audit, puisque l'ensemble du Conseil municipal l'a voté à l'unanimité, c'est pour avoir un résultat. Ce n'est pas pour dire : on n'a toujours pas de résultats, et on augmente les prix. Non, on ne sait toujours pas combien coûte une place à Lancy exactement, on n'a pas de prix de revient par crèche, etc.

Quand on nous dit que nous reprochons le coût du système actuel trop élevé, oui, c'est vrai, on le reproche ! mais jusqu'à maintenant, contrairement à ce qu'a dit M. KOUAMÉ, on n'a pas fait de coupe. Alors oui, on a fait Fr.850'000.-- de coupe dans le dernier budget. Clairement, on les a enlevés, mais on les a redonnés. Il ne faut pas l'oublier. On a demandé une discussion, on l'a eue, et on les a redonnés.

Jusqu'à maintenant, la droite n'a pas empêché le système des crèches d'avancer. En effet, on ne construit pas des crèches n'importe où, n'importe comment, parce qu'il est de notre devoir de discuter autour de cette table. C'est ce que nous voulons encore aujourd'hui. Ce que l'on veut, c'est avoir des réponses qui soient claires à une motion qui est très claire. Elle n'est pas contraignante, elle demande qu'on ait des chiffres précis et qu'on attende des choses que nous avons demandées collectivement, pour pouvoir se prononcer là-dessus. Je veux bien qu'on commence à faire un débat gauche-droite et puis à diaboliser la droite, mais pas du tout dans cette motion. Ne cherchez pas des poux où il n'y en a pas. On cherche juste à pouvoir avancer avec des bases précises et des chiffres précis sur un sujet qui, on l'a vu cet été, est sensible.

Alors oui, vous allez me dire que ça touche plus des électeurs de droite. Oui, je suis désolé, vous avez votre bord et on a le nôtre. À un moment donné, c'est parce que chacun défend ses électeurs avec une discussion et qu'on arrive à discuter ensemble qu'on arrive à faire le bien de la collectivité. Évidemment, si on était tous d'accord et qu'on était tous du même bord, il n'y aurait pas de discussion. Mais là, il y a une discussion et elle est importante. Laisser cette motion avancer, elle n'est pas contraignante, elle demande des réponses.

On peut bien la renvoyer en commission, ça n'a aucun sens, pour savoir si on déplace une virgule. Je vous demande, comme l'a demandé l'un de mes préopinants, de la voter sur le siège et de laisser le travail du Conseil administratif avancer pour qu'il puisse nous fournir des réponses et que nous ayons des bases solides pour que, enfin, on puisse avoir une discussion sensée, ce qu'on n'a pas depuis des années sur la petite enfance.

M. YILMAZ : le parti Socialiste comprend totalement la volonté de soutenir les parents inquiets de leur situation. Par contre, on ne comprend pas bien l'objet de cette motion. On ne comprend pas bien comment vous pouvez mentir droit dans les yeux et profiter de la méconnaissance du fonctionnement de ce Conseil. Vous savez très bien que c'est de la politique, de la langue de bois, et que cette motion est de la poudre aux yeux.

Je m'explique clairement : l'invite 1, qui demande la suspension de l'entrée en vigueur de cette nouvelle grille tarifaire n'est pas dépendante de la compétence du Conseil municipal. Mme VANDEPUTTE, ma collègue du centre, l'a évoqué précédemment, elle l'a dit elle-même. Donc même si on le voulait du plus profond de notre cœur, on ne pourrait pas interagir sur cette mesure. Donc c'est clairement un coup d'épée dans l'eau.

L'invite 2 : vous demandez au Conseil administratif de répondre rapidement à la motion d'avril sur l'audit des crèches, via la motion, motion qui d'ailleurs a été acceptée à l'unanimité par le parti Socialiste dans un souci de transparence. Vous savez également que le Conseil administratif a six mois pour répondre. Il est encore dans les délais, donc laissons l'administration faire son travail et donner une réponse dans le temps imparti.

L'invite 4 : vous demandez une réponse par rapport au prix. Je tiens à rappeler que le Conseil administratif a également dit qu'il donnerait une réponse en automne. Sauf erreur de ma part, ce n'est pas encore l'automne. Donc, laissons encore le temps au Conseil administratif de formuler sa réponse et de nous la donner dans les temps impartis.

Donc, on essaie d'aller plus vite que la musique, mais on le fait mal.

L'invite 5 : là où c'est de la compétence du Conseil municipal de renvoyer un objet en commission, vous demandez justement, à travers cette motion, au Conseil administratif d'agir. On l'a vu précédemment, nous avons renvoyé nous-mêmes la pétition en commission. Donc c'est à s'interroger sur la connaissance que vous avez parfois de ce Conseil municipal.

Je m'interroge sérieusement sur vos réelles intentions. S'agit-il de faire de la démagogie ? Démagogie d'ailleurs qui est très bien illustrée par vos choix politiques. Je prends l'exemple du MCG qui supprime l'allocation scolaire en décembre et qui affiche maintenant partout dans les panneaux de Lancy pour demander son rétablissement. C'était pour souligner votre démagogie.

Là, vous utilisez clairement les parents. Je suis clairement gêné par cette situation. Vous êtes là pour flatter votre électorat. Alors oui, on a un électorat différent, M. DEROBERT, mais vous, vous le défendez mal. Et nous sommes ici pour répondre à l'ensemble de la population et être le plus juste possible.

Pour rappel, nous avons accepté la pétition car nous sommes ouverts au dialogue. Nous souhaitons entendre les parents, mais nous refusons de leur mentir. C'est une motion de façade. Vous le savez très bien, on ne peut pas agir sur cette situation de cette manière. Et lorsque les décisions sont difficiles à prendre et à exprimer, c'est aussi de notre devoir de le faire et de ne pas édulcorer la situation. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous refuserons cette motion qui est purement inapplicable. Merci.

M. COUTO : Suite à tout ce qui a été dit jusqu'à présent, le groupe MCG souhaite également apporter quelques éléments à ce débat.

Lors de la municipalisation, le groupe MCG avait pourtant tiré la sonnette d'alarme. Nous avions attiré l'attention sur le fait que les coûts liés aux crèches risquaient d'être nettement plus élevés avec la municipalisation, c'est ce qui nous était alors annoncé. À l'époque, on nous avait assuré que les coûts seraient à peu près équivalents à ceux du mode de fonctionnement existant avant la municipalisation. Aujourd'hui, force est de constater que la réalité est bien différente.

Un autre point dont nous voulons vous faire part aussi est le fait que, lors de la présentation en commission de l'envie de faire ces augmentations, le groupe MCG, tout en étant favorable sur le principe à une révision des tarifs des places des crèches, avait clairement mis en garde contre le choix d'une augmentation linéaire des tarifs, ce qui a été fait et qui a causé la problématique devant laquelle on est. Nous avions alors souligné qu'une telle approche risquait de pénaliser davantage certaines familles et qu'il fallait tenir compte de la situation réelle des ménages et d'autres facteurs. Et voilà où nous en sommes aujourd'hui. Ce que nous a présenté confirme malheureusement les craintes que nous avions exprimées.

Pour ces raisons, mais également pour l'ensemble des arguments qui ont été développés par certains de mes prédécesseurs, le groupe MCG votera cette motion sur le siège et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux à en faire de même.

M. KELLERHALS : j'aimerais revenir sur des choses qui ont été dites par M. DEROBERT, ainsi que M. LORENZINI, sur le fait que cette motion s'inscrirait dans la continuité de ce qui a déjà été voté, notamment l'audit sur la petite enfance.

Il ne s'agit pas du même sujet. Il s'agit de rétablir une certaine justice sociale et financière où qu'importe le résultat de l'audit.

Actuellement, quand on a un revenu déterminant par ménage de Fr.30'000.-- par an, on paye 9% de son revenu. Cela monte jusqu'à 12,25% quand on arrive à Fr.180'000.-- par an, et on redescend. Et le nouveau plafond, actuellement de 260'000.--, dans le système actuel, si on gèle, il paye 8,48% de leurs revenus ! C'est absolument incohérent. Donc c'est avant tout cela l'objectif de ce rehaussement. C'est aussi d'atteindre une meilleure justice sociale. C'est que les personnes les plus aisées participent à la hauteur de leurs moyens. C'est une pure logique. Et

qu'un résultat d'audit nous dise que le service de la petite enfance va bien ou pas bien, cela ne change pas ses chiffres. Donc ça, c'est un point important.

L'autre point important que j'aimerais amener, c'est que si vous voulez voter, maintenant, sur le siège, ce gel – on nous a dit : oui, cela va péjorer les différences de genre, les femmes vont devoir plus souvent rester à la maison - certes, mais actuellement, geler les budgets, c'est ralentir l'ouverture de places et il y a encore 240 familles qui attendent. Eux, ici, ils vont devoir rester à la maison et trouver une solution.

Moi, j'aimerais qu'on ne s'écarte pas trop du sujet, le but est quand même que les gens payent à la hauteur de leurs moyens. C'est comme ça, il y a des gens qui gagnent bien leur vie, tant mieux pour eux, eh bien, ils ne payent en tout cas pas moins que la plupart des autres. C'est illogique ! Donc, je vous invite à penser un peu plus à l'intérêt général et pas l'intérêt de ceux qui votent pour vous.

M. DAHER : je tenais quand même à souligner le plaisir d'être dans un pays démocratique et de pouvoir dire tout ce qu'on souhaite librement, puisque cela permet effectivement à tout le monde de s'exprimer, qu'il soit cohérent ou pas cohérent. Je trouve cela très important.

Je serai bref puisque beaucoup de mes préopinants ont pris le temps de parler à juste titre.

Aujourd'hui, on est face à une situation où le Conseil administratif a pris une décision. Il a mis en place une grille tarifaire qui n'a pas été soumise au Conseil municipal. Encore une fois, il n'était pas de la prérogative du Conseil municipal de le faire. Il avait tout à fait le droit de le faire.

Aujourd'hui, on fait face à une situation très importante et peu importe finalement l'avis de la gauche ou de la droite. 200 familles qui ont un revenu supérieur à Fr.178'000.--, qui correspond donc au plafond aujourd'hui de la grille tarifaire à Lancy et à d'autres communes, se sont retrouvées à recevoir un courrier au milieu de leur contrat pour une application en janvier prochain d'une augmentation allant jusqu'à 80%. Cela, ce sont simplement les chiffres. Venir discuter sur ce qui est juste, pas juste, ce qu'on doit traiter, pas traiter, c'est quelque chose que nous pouvons faire au sein des commissions, nous pouvons échanger avec le Conseil administratif.

Pour rappel à mon préopinant qui discutait de la motion qui a été mal rédigée, une motion n'oblige en rien le Conseil administratif à l'appliquer. Si elle est acceptée par le Conseil municipal, effectivement, le Conseil administratif a six mois pour y répondre. Qu'il applique ou pas nos exigences, cela appartient au Conseil administratif. Mais en rien, on ne va changer le monde à travers une motion. Par contre, c'est un levier qui permet aux représentants du peuple, à savoir les conseillères et les conseillers municipaux que nous sommes, de faire entendre la voix de la population. Peut-être que mon préopinant doit revoir les leviers qui sont à disposition pour représenter l'avis de la population qui l'a quand même élu pour ce poste.

Aujourd'hui, la situation est simple. Il y a 200 familles qui se sont retrouvées avec un courrier qui expliquait qu'on devait simplement payer plus, sans réel justificatif, mis à part que les crèches, effectivement, ont un coût élevé. Certes, nous avons un service de qualité à Lancy, et nous remercions encore le service et la magistrate qui participent à ce succès. Mais aujourd'hui, nous devons avoir une explication claire sur cette adaptation de tarifs, et cela passe par l'audit.

Cette motion renforce la voix de la population à travers son Conseil municipal. Donc, je propose à l'ensemble des élus de se positionner en faveur ou en défaveur de cette motion, mais le sujet est très important. 200 familles aujourd'hui sont concernées. Le Conseil administratif a pris acte de ce problème et a d'ailleurs repoussé l'application du tarif, donc on voit qu'il y a un problème

qu'on le veuille ou non, qu'on ait le détail ou pas encore de l'audit. Donc aujourd'hui, il faut qu'on ait des informations beaucoup plus claires, beaucoup plus tangibles. Et la prochaine fois qu'on ira transmettre une information à la population, j'espère qu'elle sera beaucoup plus justifiée que la dernière. Merci Monsieur le Président

M. DEROBERT : en deux mots, on n'est pas contre les augmentations, on est contre des augmentations disproportionnées. Je crois que l'ensemble des parents qu'on a rencontrés sont d'accord avec une augmentation, mais qu'elle soit mesurée. On va dans le même sens, on peut très bien accepter qu'il y ait des augmentations, on peut très bien accepter que les gens payent un peu plus sur certaines choses, mais pas dans ces mesures-là.

C'est pour cela qu'on demande qu'on se penche un petit peu là-dessus, qu'on étudie la chose et qu'on arrive à en discuter ensemble. Arrêtons la confrontation. Depuis ce soir, je n'entends que de la confrontation verbale. C'est dommage. Ce n'est pas cela le but. Acceptez qu'on puisse avoir un point de vue différent du vôtre et qu'on puisse travailler sur des chiffres que, pour l'instant, on n'a pas. Cette motion ne va que dans ce sens-là. Elle est peut-être mal rédigée sur un ou deux points, mais en même temps, quand vous dites que ce n'est pas du ressort du Conseil municipal, je vous dirais que le Conseil municipal vote sur plein de choses qui ne sont pas de son ressort. Donc, on ne va pas remettre l'ensemble du fonctionnement du Conseil municipal en cause ce soir. Je pense que ce n'est pas le lieu. Je pense qu'on a à peu près fait le tour du sujet. Je ne suis pas loin de demander une motion d'ordre pour qu'il ne reste plus qu'une prise de parole par groupe et qu'on avance.

Mme DELFIM : Je vais être brève, parce qu'on a déjà beaucoup débattu là-dessus. On voit bien que ce sujet est brûlant et que cela fuse de tous les côtés, qu'il y a beaucoup d'idées positive d'un côté et de l'autre. Il faut débattre de tout cela. Je pense qu'on est en démocratie, effectivement. Aussi bien de la part des parents qui ont fait cette pétition, on leur doit de pouvoir discuter cela en commission et trouver les bonnes solutions.

On avait toujours dit aussi qu'on n'était pas contre une augmentation. Maintenant, il faut que ce soit supportable pour tout le monde. Il y a beaucoup de choses à revoir, y compris le coût que représente une place de crèche à Lancy, par rapport à d'autres municipalités comme la ville de Genève. Pourquoi est-on entre 20 et 30% plus haut ? C'est quand même aussi une chose qu'il faudra élucider. Il y a beaucoup de points, il y a beaucoup de choses qui ont été dites de tous les côtés, il y a des choses justes aussi de tous les côtés, donc il faut qu'on puisse en débattre.

Voilà pourquoi on va voter cette motion, pour que le débat puisse se faire et répondre aux parents surtout aussi, qui se sont donnés la peine de faire une pétition. Je comprends leurs inquiétudes.

Mme CONRADIN : j'avais prévu de vous parler de moi faisant mes courses, achetant de la farine, et constatant la hausse des prix, pour faire des biscuits pour Noël, je vais m'abstenir et je vais justement revenir à ce qui pourrait nous rassembler ici.

Nous rassembler ici, c'est justement le fait de penser que les tarifs des crèches doivent être justes en fonction des personnes, en fonction de leurs revenus, qu'éventuellement, d'après ce que j'ai compris, en tout cas M. DEROBERT soutient l'idée d'un prix qui soit proportionnel au revenu, d'une adaptation. Peut-être que derrière, il y a le principe de lissage de cette augmentation des coûts. De nouveau, par rapport à cela, peut-être que nous avons ici une opposition de principe, si justement cette question de proportionnalité au revenu et non pas de prix maximum devait ne pas vous convaincre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Cela dit, justement, une fois encore, je tiens à le souligner, nous soutenons le fait de recevoir les pétitionnaires, la discussion doit avoir lieu de notre point de vue, mais pas forcément par le biais de cette motion. Je vous remercie.

M. GAMBERONI : merci Mme CONRADIN de nous avoir évité la recette des biscuits.

Mme MOYARD : sur ce sujet, j'ai eu l'occasion de beaucoup m'exprimer au nom du Conseil administratif durant les dernières semaines. En particulier avec les parents que je salue ici ce soir. Une partie est là ce soir, mais ils étaient plus nombreux le 18 août. On a pu longuement s'entretenir. J'ai pu expliquer la position du Conseil administratif, les calculs qui avaient été faits, les raisons de cette réforme tarifaire sur laquelle je ne reviens pas.

Par contre, j'ai pu écouter attentivement le débat politique que vous avez pu faire ici, en plénière, suite à vos lectures estivales. M. DAHER, il y a 138 familles concernées par le déplafonnement et non 200. M. DEROBERT, ce n'est pas le Conseil municipal qui a demandé le retour des Fr. 800'000.-- pour les remplacements. C'est le Conseil administratif qui est venu avec un crédit budgétaire complémentaire. Il n'y avait plus de quoi remplacer en cas d'absence sur le terrain.

Plus largement, je pense qu'on aura l'occasion, que ce soit sur la base de cette motion, ou de la pétition dont vous avez déjà accepté le renvoi en commission, de rediscuter des éléments puisque visiblement on n'a pas la même lecture de ce qui est écrit dans le procès-verbal de la séance du 23 avril, à savoir qu'il était logique qu'une famille qui gagne Fr.300'000.-- paie davantage qu'une famille qui en gagne Fr.150'000.-- ; qu'il fallait garder une part de subvention, pour l'ensemble des tarifs de pension, ce qui a été fait par le Conseil administratif ; qu'il fallait conserver les rabais fratries, ce qui a également été fait par le Conseil administratif ; qu'il fallait faire une hausse linéaire de l'ensemble des pensions, contrairement à ce que, initialement, le Conseil administratif avait proposé. Tous les chiffres ont été présentés en powerpoint avec graphique, avec les hausses et leurs effets concrets, cela a été transmis avant la séance et a amplement été discuté. Je l'ai dit aux parents, je le redis pour les conseillers municipaux qui n'étaient pas en Commission sociale et qui n'ont peut-être pas pris connaissance du powerpoint, l'hypothèse qui avait été soumise par le Conseil administratif était un déplafonnement non pas à Fr.260'000.--, mais à Fr.310'000.--, avec un taux d'effort maximal de 16,05%, avec un montant maximum de pension de Fr.50'000.-- à peu près, et une augmentation maximale mensuelle de Fr.2'466.--.

Ce n'est pas ce qui a été voté par le Conseil administratif et c'est notamment suite à la consultation auprès de la commission. Cela a été clairement dit, je l'ai dit aux parents, je vous l'ai dit à vous aussi. Vous n'êtes pas décisionnaires en la matière, vous le savez. Donc vous avez été consultés, je l'ai dit je ne sais pas combien de fois à cette commission. J'ai clôturé la séance en vous remerciant pour l'ensemble des échanges. Il n'y a évidemment pas eu de vote, puisque vous ne pouviez pas voter sur un sujet qui n'est pas de votre compétence. Vous avez été consultés, vous avez pu donner vos avis, vos suggestions, qui ont été quasi entièrement suivies par le Conseil administratif.

Donc le Conseil administratif– et je terminerai par ces deux éléments– considère, comme l'a dit fort justement M. KELLERHALS, que l'audit n'a aucune espèce de rapport avec la question de la réforme tarifaire. On peut discuter de la gouvernance, de l'organisation d'un service– je rappelle que cela relève de l'exécutif et pas du délibératif non plus– mais on peut en discuter en toute transparence. Par contre, une réforme tarifaire n'a pas de rapport avec cet élément-là.

D'autre part, les temporalités ne sont pas du tout les mêmes. Comme cela a été rappelé, l'augmentation des coûts, on peut essayer de se dire que c'est à cause de la municipalisation, cela a aussi été expliqué aux parents. Il y a eu 71% d'augmentation de places en crèche depuis 2019. Il n'y a aucune commune qui a fait une telle augmentation en si peu de temps dans le canton. C'est cela qui coûte. Donc on ne peut pas dire qu'on est favorable aux places en crèche et après qu'on regrette que cela coûte et qu'effectivement la facture pour la petite enfance augmente. On peut se voiler la face en se disant que c'est juste parce qu'on paye correctement des éducateurs et des éducatrices de l'enfance. Mais c'est faux. On les paye correctement et on s'en réjouit. On ne se réjouit d'ailleurs effectivement pas de l'arrêt du Tribunal fédéral récent qui permet à certaines crèches privées de se réjouir de payer au salaire minimum des éducatrices. Ce n'est effectivement pas l'option du Conseil administratif. Mais l'augmentation des coûts, elle est là. C'est parce qu'on a augmenté de manière massive les prestations pour justement répondre à ce que vous nous demandez à corps et à cri, et c'est d'ailleurs rappelé dans cette motion.

Enfin, sur la question des coûts analytiques et du coût par place présenté par trois services (le service des finances, le service des ressources humaines et le service de la petite enfance), pas plus tard que mardi prochain au Conseil administratif, je vous ai dit au mois de juin que nous reviendrions à l'automne, et nous tiendrons parole.

Maintenant, je vous laisse faire ce que vous souhaitez bien pour cette motion. Ensuite, si vous nous la renvoyez, nous vous répondrons dans les délais. Si vous ne souhaitez pas la renvoyer, c'est votre droit le plus strict également. Je vous remercie.

M. DEROBERT : en deux mots, je n'aime pas tellement la façon de nous moraliser sur l'augmentation des coûts qu'on n'assumerait pas. Pendant cinq ans, on est passé de Fr.120 millions à Fr.180 millions de budget. Et la droite l'a dit. La droite a dit qu'on allait trop vite, et aujourd'hui on n'a plus de sous. Mais on n'a pas moins de sous que sur les dernières années, on n'a plus de sous. Maintenant, on remet ça sur des gens qui payent déjà bien des impôts à Lancy, et on dit que finalement c'est aux plus riches de payer.

Non, je pense que si on avait gouverné et qu'on avait prévu, parce que gouverner c'est prévoir, on n'en serait pas là aujourd'hui. Donc n'allez pas nous faire la morale sur la situation que vous avez en partie engendrée, qui maintenant coûte en effet un peu plus cher, mais ça on le savait très bien.

C'est aussi dans votre programme d'augmenter les crèches. Donc, ce n'est pas que le Conseil municipal qui décide d'augmenter les crèches, mais c'est bien sur votre impulsion. J'aime bien votre ton moralisateur, Mme MOYARD, mais quelquefois, il me dépasse.

M. YILMAZ : alors, je ne pensais pas reprendre la parole, mais vu qu'on n'en finit pas, je continue également. Je tiens à préciser que je ne suis pas dans une optique de rentrer dans la confrontation. Ce que je remets en cause, ce n'est pas le fond, mais la forme. Bien entendu qu'on est ouvert au dialogue, M. DAHER, c'est pour cela que nous avons voté la pétition. Nous souhaitons entendre les parents, pouvoir discuter avec eux, et pas sans eux, à travers une motion à huis clos. Ce n'est pas cette vision de la démocratie par le haut que nous défendons.

Ce que je ne comprends pas, c'est que nous avons de toute manière une pétition par laquelle nous allons aborder ces sujets. C'est ce que vous souhaitiez, mettre le sujet sur la table. Alors pourquoi revenir une nouvelle fois avec cette motion qui ne donnera pas plus de sens à cette pétition puisqu'il n'y a aucune prérogative du Conseil municipal dans cette motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

M. VÖLKI : en entendant Madame la Maire, j'ai l'impression qu'il y a seulement une approche financière dans sa tête et non pas une approche globale sur l'ensemble des conséquences que cela a sur la société, comme je l'ai dit tout à l'heure. Donc moi, j'aimerais bien que lorsqu'on traitera ce sujet en commission, on traite toutes les conséquences négatives que j'avais mentionnées parce que le sujet est beaucoup plus complexe que simplement de l'aborder sous l'angle financier. Je vous remercie.

M. FISCHER : Oui, je vais être bref. Tout à l'heure, M. YILMAZ nous a dit qu'on ne connaissait peut-être pas forcément le fonctionnement d'un conseil municipal. Pour mémoire, l'audition de certaines personnes en commission, même dans le cadre d'une motion peut être demandée par la commission. Et ce qui va aussi dans le bon sens, c'est de les auditionner dans le cadre tant de la motion que de la pétition. Comme cela, M. YILMAZ saura que, quand on fait une motion, on peut auditionner à peu près tout le monde, du public, du privé ou des services de l'État.

M. GAMBERONI : nous allons voter la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée par 20 oui, 14 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : nous passons maintenant au vote de la motion.

La motion M172-2026 est acceptée à l'unanimité, soit par 20 oui, 15 non, 0 abstention.

M. GAMBERONI : je vous propose une suspension de séance de 10 minutes.

RAPPORTS DE COMMISSION

9) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

a) Réaménagement du parc de la Mairie – Crédit d'investissement (Fr.4'575'000.--) (471-26.06) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 18 août 2026 (Mme Priscille DIA), et de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 (Mme Kristine BEUN)

==========

Mme DIA présente le sujet : M. BONFANTI fait savoir que le parc de la Mairie n'a pas été rénové ni n'a subi d'entretien lourd depuis plusieurs décennies et rappelle que ce projet de rénovation est discuté depuis dix ans. Il relève que la commune doit désormais aller de l'avant car le lieu ne répond plus aux besoins des utilisateurs actuels et au contexte géographique du fait qu'un nouveau quartier se trouve à proximité, sans parler des problématiques souterraines (canalisations obsolètes) et des cheminements qui ne répondent pas à une accessibilité universelle.

M. BONFANTI souligne aussi un problème d'arborisation étant donné que le parc perd depuis des années des plantations. Il évoque aussi la volonté de retrouver des éléments historiques du lieu, citant par exemple le Belvédère qui a laissé place à un parking. M. SUMI rappelle que le parc est le dernier vestige de l'ancien domaine dont a hérité la commune et qui se distingue par plusieurs bâtisses qui ont une valeur patrimoniale. Le parc se caractérise par une grande diversité végétale et une richesse de milieux déjà reconnue mais que la commune souhaite valoriser.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Concernant le processus, M. SUMI explique que le SAT a lancé une étude programmatique en 2022 qui a permis de définir une image directrice, des mesures concrètes ainsi que trois grandes orientations validées par les services, le Conseil administratif et le Conseil municipal. Il s'agit de renforcer la structure du parc, de l'adapter aux nouveaux besoins et de le rattacher à son contexte élargi. Par exemple, concernant la gestion des eaux, il explique que le service a l'ambition de récupérer le maximum d'eau de pluie possible pour alimenter un nouveau bassin qui apportera une plus-value à la fois écologique et paysagère. Les matériaux convoités répondront quant à eux au souci de réduction de l'empreinte carbone et les végétaux seront bio, conformément à la labellisation de la Ville de Lancy.

Concernant l'aspect financier du projet, il explique que l'étude a développé quatre scénarii. Un premier comportant une sculpture de Carmen Perrin, artiste genevoise de renommée internationale, le premier scénario coûterait Fr.4'344'234.--, soit un dépassement de 24 %.

Le second scénario, un projet sans la rocaille mais avec l'œuvre d'art, coûterait Fr.4'090'577.--, soit un dépassement de 17 %.

Le troisième scénario, projet sans œuvre d'art mais avec la rocaille, coûterait Fr.3'859'234.--, soit un dépassement de 10 %.

Le quatrième scénario, projet sans œuvre d'art et sans rocaille, coûterait Fr.3'605'577.--, soit un dépassement de 3%.

M. BONFANTI précise que pour le Conseil administratif, l'œuvre d'art représente l'élément emblématique de cet aménagement qui permet un dialogue avec le pavillon Lullin. Il précise afin d'être en adéquation avec le plan de mobilité de l'administration, qui encourage les collaborateurs à la mobilité douce, le parking du BAM serait transformé en partie en parking public.

Le scénario 1 est accepté par 10 voix pour et une abstention.

Le scénario 3 est accepté par 2 voix pour et 9 abstentions.

La commission préavise favorablement le scénario 1 de Fr.4'344'234.-- comportant la sculpture et la rocaille.

Mme BEUN présente le sujet : M. SUMI nous présente la demande de crédit d'investissement qui fait suite au crédit d'étude voté en juin 2023, et rappelle la valeur historique et paysagère du parc de la Mairie.

Actuellement, le parc remplit plusieurs fonctions et répond également aux objectifs du PDCom et du Plan climat. Il nous explique que le projet résulte d'une démarche collective associant plusieurs bureaux d'architectes et services spécialisés. Il prévoit une réorganisation des accès et des cheminements avec trois promenades structurantes et accessibles aux PMR. Le parking extérieur situé au cœur du parc est supprimé au profit de l'esplanade Lullin, destinée à devenir un espace fédérateur. Le stationnement est reporté dans le parking souterrain du BAM, appelé à devenir public.

M. SUMI présente un projet visant à renforcer la biodiversité et la qualité paysagère du parc. La topographie sera globalement conservée, à l'exception du secteur du parking.

Les matériaux seront adaptés aux enjeux de confort thermique, de perméabilité des sols et d'accessibilité PMR. Les remarques du groupe de décideurs sont intégrées au développement du projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Mme KUNZ nous présente le projet artistique et concernant le jardin de rocaille, il est prévu comme option dans les scénarios financiers.

Il nous présente ensuite les quatre scénarios financiers. Concernant les subventions des aides du FIE ou du FIDU, elles pourraient financer une partie des cheminements. Concernant le calendrier, la poursuite des études est prévue dès janvier 2027 et début des travaux fin 2027.

Concernant les questions et les discussions, les commissaires saluent la qualité de la présentation et remercie le présentateur ainsi que les services. Le caractère pilote du projet est souligné et les solutions techniques sont proposées déjà et éprouvées. La suppression du parking extérieur est compensée et transférée à de nombreuses places équivalentes dans le parking souterrain du BAM, avec un fonctionnement simple et sans barrières, sans maintien de la gratuité. Des places PMR et des accès pour les véhicules de secours et de services seront conservés, avec pour objectif de supprimer la circulation motorisée dans le parc. La gestion des places sera transférée à la fondation des parkings.

Le stationnement des vélos et des deux-roues motorisées sera reporté en périphérie du parc, le long de Eugène-Lance et de la route du Grand Glancy. L'aire de jeu existante sera déplacée, l'actuelle sera remplacée par des espaces ludiques naturels, intégrée au parc et complétée par l'œuvre. Concernant les équipements proposés aux enfants, deux espaces de jeux seront intégrés au bosquet, et concernant l'AMO, celui-ci concerne le crédit d'étude et non le crédit de réalisation. Des réserves sont exprimées par rapport à la partie nord du parc qui sera moins visible depuis la route. La végétation sera adaptée afin de préserver les vues sur la mairie.

L'un des commissaires souligne l'importance de préserver suffisamment des pelouses et d'espaces ouverts pour les usagers récréatifs de la population, notamment dans le secteur urbanisé de Pont-Rouge.

L'œuvre est financée hors du 1% culturel. Celui-ci pourrait être utilisé ultérieurement pour une intervention artistique sur l'esplanade Lullin. La durée d'amortissement des Fr.485'000.-- n'est pas précisée, si 30 ans ou pas. Quant à la sécurité de cette œuvre pour les enfants, des aménagements respecteront les normes en vigueur avec des revêtements naturels et amortissement des chutes.

En complétement du FIE et du FIDU, le service recherchera l'ensemble des subventions pertinentes et peut-être le Fonds Vital Vert. Concernant la notion de groupe de décideurs, il y a eu une participation citoyenne. Et la mobilité cyclable à travers le parc reste à définir en fonction de la future politique communale et des besoins de mobilité du secteur.

Concernant le scénario retenu par l'EDD, la Commission a choisi à 10 voix sur une le scénario complet avec un dépassement budgétaire de 24%. Le projet a été unanimement salué pour sa qualité, sa portée symbolique et ses enjeux environnementaux. Malgré les réserves sur son coût, la majorité a retenu le scénario complet avec l'œuvre d'art, tandis qu'une variante sans œuvre a obtenu deux voix. Une justification complémentaire pourrait faciliter l'arbitrage entre les scénarios, notamment concernant les fonds culturels disponibles.

En résumé, le scénario 1 concernant le projet complet avec le jardin de rocailles et l'œuvre d'art est approuvé par 8 voix pour, une abstention et une voix contre. Enfin, le Président confirme le montant retenu par la commission concernant le scénario 1 soit Fr.4'340'234,42 sous réserve de la correction formelle figurant dans les documents.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

M. ANTICH : avant de commencer, j'aimerais avoir une pensée pour Mme Renée ZÜRCHER, ma belle-sœur, qui est décédée ce matin à l'âge de 61 ans. À l'époque, elle avait l'habitude de regarder Lancy TV pour essayer de voir sa sœur, parce que ma belle-sœur habitait dans le Jura. Évidemment, nous ne sommes jamais passés à la TV. Je pense fort à elle.

Le groupe le Centre-Verts Libéraux ne conteste pas le principe. Ce parc est un lieu emblématique, un site historique, un cœur administratif, un lien entre le vieux village et la modernité de Pont-Rouge. Après la rénovation des villas, reprendre l'espace qui les relie est cohérent. Les intentions affichées : accessibilité, fraîcheur, biodiversité, gestion de l'eau, vont dans le bon sens. Mais le dossier qui est soumis ce soir pose plusieurs questions de fond.

C'est précisément pour cela que notre groupe souhaite laisser la liberté de vote.

Premier point, le prix : Fr.4'575'000.-- dans le contexte budgétaire de l'année dernière, alors que la commune a passé des mois à chasser les économies, ce montant est considérable. Nous n'avons pas encore les chiffres consolidés de 2027, mais l'ordre de grandeur reste le même. C'est un investissement lourd pour un parc qui est déjà public, déjà arboré, déjà fréquenté, et qui ne fait pas partie des zones problématiques d'îlots de chaleur, contrairement au projet de l'Etoile Palettes qui nous a été proposé au début de séance par le Conseil administratif. Je vais faire un petit clin d'œil à M. Christian HAAS, qui avait l'habitude d'illustrer ses propos avec des petites améliorations à ses interventions. Donc je vous montre ici la carte du SITG avec l'îlot de chaleur du parc de la mairie. On peut voir que ce n'est pas vraiment un îlot de chaleur, même si on va potentiellement l'améliorer.

Dans cette enveloppe de Fr.4,5 millions, figure notamment une œuvre d'art à Fr.485'000.--, un jardin de rocaille à Fr.254'000.--. Ce ne sont pas des détails, ce sont des choix. À l'heure où l'on demande de la sobriété partout, il faut pouvoir expliquer pourquoi ces options-là et ce prix-là sont indispensables.

Lors des débats en commission, la question a été abordée, mais il y aura certainement un engagement qui va être prévu pour s'occuper du bassin, de la forêt, de la rocaille. L'investissement ne sera donc pas le seul coût. Il y a aussi une charge de fonctionnement récurrente dont il faudra tenir compte.

Le geste urbain. Aujourd'hui, la mairie s'inscrit dans un parvis avec une lisibilité claire depuis l'espace public. On prévoit de démonter ce parvis et de faire pousser une forêt avec une entrée latéralisée. En comparant les photos aériennes actuelles et le schéma qu'on a pu voir en commission, le changement n'est pas cosmétique. On passe d'un rapport frontal institutionnel à une mairie presque absorbée par le végétal. On peut y voir une belle ambition paysagère, on peut aussi y voir une perte de lisibilité d'un bâtiment public. Les deux lectures existent aussi dans notre groupe.

Troisième point, les œuvres existantes. Le parc n'est pas un terrain nu. Il accueille déjà des sculptures, pas moins de dix. J'ai constaté qu'il y en avait plus que ce que je pensais à travers ce petit bouquin qu'on a reçu en tout début de Municipal. On peut aimer ou non ces pièces, on ne peut pas faire comme si elles n'étaient pas là. Il nous a été précisé que les œuvres existantes seraient déplacées dans un emplacement plus adéquat, ce qui donnera lieu à un autre projet. Nous espérons sincèrement que ce ne sera pas dans une cave.

Pourquoi la liberté de vote ? Parce que ce projet mélange des objectifs que notre groupe partage, la verdure, la fraîcheur, l'accessibilité et des choix que nous n'arbitrons pas tous de la même manière. Fr.4,5 millions, options coûteuses, disparition du parvis, statues, sculptures. Laisser la liberté de vote, ce n'est pas se défausser, c'est refuser de plaquer une consigne unique

sur un objet où le patrimoine, l'usage public, l'art et l'argent public se télescopent. Sur cette base, chacune et chacun d'entre nous se prononcera. Je vous remercie.

M. GAMBERONI : Merci, M. ANTICH. Nous sommes compatissants avec le décès qui vous touche, et au nom du Bureau, et je pense du Conseil en entier, on vous présente nos sincères condoléances.

M. BONFANTI : l'idée c'était de pouvoir enlever l'ambiguïté qu'il y a eu à la Commission des finances, semble-t-il, entre le crédit qui a été présenté par M. SUMI et la somme qui était indiquée en fait dans la délibération. Il y avait deux sommes différentes. Alors la réponse est en fait assez simple : M. SUMI vous a présenté le crédit de construction, mais il n'a pas adjoint le crédit d'étude qui avait déjà été voté il y a trois ans. Si vous additionnez le crédit d'étude et le crédit d'investissement, on arrive bien au crédit qui est inscrit dans la délibération. C'était simple mais il fallait le dire.

Mme BONFILS : le recul de la biodiversité en Suisse depuis les années 70 est sans appel. Ce souci du vivant et pouvoir s'émerveiller devant la diversité et la richesse qu'offrira le nouveau parc permet de sensibiliser tous les publics à l'importance de notre environnement, car nous avons perdu en Suisse 60% de la biodiversité depuis 50 ans en majorité due à la destruction de leur habitat. Les espaces sauvages sont de plus en plus fragmentés, surtout en plaine. C'est pourquoi le réaménagement du parc est essentiel, aux continuités écologiques de la couronne paysagère de Lancy, ainsi que le cordon boisé créé jusqu'à l'avenue Eugène-Lance, pour établir les milieux riches en biodiversité.

Le groupe des Verts et des Vertes se réjouit bien évidemment de ce projet, foisonnant de végétation, de richesses indigènes, adapté au dérèglement du climat, avec, on espère, la requalification du parking en un jardin de rocaille.

Nous soulignons également l'accessibilité universelle du parc, enfin possible, ainsi que les liens entre les quartiers. Nous sommes aussi enthousiastes par l'œuvre de Carmen Perrin, qui une fois installée, on l'espère, permettra d'amener l'art et la culture au sein du parc, particulièrement visité par son caractère historique et administratif.

C'est pourquoi nous vous invitons à voter cet arrêté avec l'œuvre de Carmen Perrin et le jardin de rocaille.

M. COUTO : le groupe MCG va aussi voter cet arrêté avec l'option complète. On a vu que c'était un projet ambitieux, assez coûteux bien sûr, mais le projet a été bien présenté en tout cas et on a bien aimé certaines dispositions qui prétendent se faire.

Je tiens encore à féliciter M. SUMI pour sa présentation qui était très claire. On va dire qu'il a bien vendu son objet, si on peut le dire comme cela.

Il y a certains aspects qui peuvent être critiqués, comme dans tous les projets. J'espère que, comme l'a dit l'un de mes préopinants, les œuvres d'art déjà présentes dans le parc, vu qu'il s'agit de femmes nues et que c'est la polémique de nos jours, ne vont pas être mises dans une cave et qu'elles seront valorisées éventuellement ailleurs. Pour tous ces aspects-là, nous soutiendrons ce projet.

M. DEROBERT : je dois dire que je suis arrivé en Commission des finances avec quelques a priori sur ce projet. Comme l'a dit mon préopinant, M. SUMI nous a d'une part très bien présenté son projet mais ce qui était très intéressant, c'est la démarche qui a eu lieu pour créer ce projet, avec les différents bureaux, les différents services, etc. J'ai senti qu'il y avait une certaine

cohérence et que ce n'était pas que des partis pris d'une personne ou deux qui avaient décidé de dessiner un nouveau parc.

Honnêtement, j'en suis ressorti en étant relativement très convaincu par le projet et j'aimerais qu'on transmette à M. SUMI que son projet a été très bien ficelé et pas seulement qu'il nous l'a bien présenté. La façon de le préparer et de le mener à bien était quelque chose de très intéressant.

Sur les statues, je dirai juste que Mme BONFANTI doit être très contente puisqu'il y aura moins de femmes nues dans les parcs. C'était la législature précédente pour ceux qui s'en souviennent.

Une dernière chose, en effet, ce projet est coûteux. Alors, vous me voyez parler souvent de limiter les dépenses, rarement dans l'investissement, voire quasiment jamais. Mais j'aimerais juste rappeler qu'on vote un crédit d'investissement sur 40 ans. Il est coûteux, mais cela le ramène à Fr.114'375.-- de dépense annuelle. Donc, ce n'est pas tout à fait comme si on dépensait Fr.4 millions juste sur cette année. C'est à partir de 2028.

Et pour répondre à M. ANTICH, si je ne me trompe pas, c'est 0,2 ETP (temps plein) pour l'entretien.

Félicitations et pour le groupe PLR, nous soutiendrons le projet !

M. FISCHER : je tiens surtout à relever la qualité du travail qui a été présenté en Commission des travaux. Le groupe PLR s'est interrogé sur les variantes 1, 2, 3 ou 4. Nous ne sommes pas dans l'optique de vouloir découper : est-ce qu'on enlève le bras droit, le bras gauche, etc. ? Pour ajouter un petit point sur les i de mon collègue DEROBERT, on est sur le projet de grande envergure, parce qu'on n'a pas la capacité, tant philosophique que du point de vue de la biodiversité, de décider de couper à tel endroit ou tel autre dans un projet d'une telle importance.

Ce parc marquera de plus la liaison nord-sud de Lancy, et cela offrira une qualité de vie à tous les citoyens, même si on cache un peu la Mairie. Je rappelle que plusieurs constructions ont eu lieu dans ce parc sur plusieurs années, le dernier étant le BAM. Nous avons rénové dernièrement quelques autres bâtiments et aujourd'hui, il nous faut mettre ces bâtiments dans un écrin, et cet écrin, pour le groupe PLR, est complet.

Je suis par ailleurs allé voir la porte de la gare Cornavin qui est l'œuvre de la même artiste. Je rappelle que c'est aussi un vœu de transport modal écologique, donc j'ai été à la gare Cornavin pour prendre le train. Eh oui ! j'ai pris le train! Malgré la situation de la gare Cornavin, avec ses usages autour de l'esplanade qui est d'un goût horrible et d'un usage peu recommandable parfois, on voit bien que cette œuvre d'art, qui est depuis des décennies dans le paysage de la gare de Cornavin, n'a pas bougé d'un iota, n'a pas été graffée, n'a pas été abîmée. Pour les craintes de tags que certains peuvent avoir, je ne pense pas que ce soit aussi facile que cela à taguer.

Donc le groupe PLR votera le plein déploiement de cette mesure et de ce crédit.

M. PERRENOUD : J'espère que M. FISCHER a rendu le train une fois qu'il l'avait pris !

Donc pour en revenir à ce qui nous occupe, le groupe UDC, sans faire toute son éloge votera le projet.

Et là pour faire comme les Québécois, je dirais : je m'en souviens. Car ce parc, depuis à peu près 20 ans, perd un peu de sa splendeur. Je me souviens qu'il y a 38 ans et quelques jours, j'étais dans le pavillon, car nous nous sommes mariés dans ce beau pavillon rempli de fleurs magnifiques et maintenant il n'est plus ouvert au public. Donc on votera par nostalgie la rénovation de ce parc.

Mme RUERAT : pour le groupe socialiste, on est vraiment en faveur à 200% de ce projet, dans sa totalité. Ce projet inclut des thématiques essentielles et d'actualité. Il y a beaucoup d'arguments positifs qui ont été évoqués. Je pourrais en dire aussi des dizaines et des dizaines. Mais comme il est tard, je vais dire l'essentiel.

C'est un projet qui, pour moi, est devenu nécessaire. Il y a besoin, pour ce parc, d'avoir une rénovation lourde. Ensuite, il répond à un besoin. C'est un nouveau quartier qui a été aménagé tout autour. C'est important, on ne l'a peut-être pas assez dit, de valoriser le patrimoine de Lancy. Il y a plusieurs bâtiments qui sont présents sur ce site et qui ont une valeur patrimoniale.

Ensuite, l'accessibilité et la mobilité : ce sont aussi des points essentiels. Cela va vraiment répondre aux besoins de la population et ce sera plus utilisé par la population.

Au niveau de l'environnement, on va parler du taux de canopée qui sera augmenté. Les voitures vont disparaître, elles iront dans un parking souterrain, cela c'est une très bonne chose.

Ensuite, j'ai beaucoup apprécié l'idée que ce projet ait été travaillé de manière collaborative, avec des ateliers. Il y a plusieurs politiques publiques qui sont rassemblées. On parle du plan directeur, du plan climat aussi. Et pour terminer, l'œuvre artistique culturelle. Et moi je me réjouis d'aller faire mon petit footing là-bas dans quelques années.

M. OGI : j'ai participé aux commissions des finances et de l'aménagement et effectivement, ce projet a été plébiscité par tout le monde. Je ne vais pas vraiment y revenir, il a plein de qualités.

J'aimerais insister sur deux points qui me paraissent essentiels. Le premier, c'est que l'on sait qu'à l'avenir, avec les chaleurs qu'on a connues cet été, on n'est pas sûr que les arbres puissent durer aussi longtemps sous nos latitudes parce que nos latitudes changent. Et on se demande si les arbres pourraient durer dans le temps ou s'il faut planter des espèces qui tiendraient le chaud. La réponse qui a été apportée était très intelligente et très cohérente et tout à fait attendue, pour dire la vérité. C'est le fait de grouper tous ces arbres pour faire une canopée très dense qui pourrait leur donner les meilleures chances de survie. Et cela, ce serait quelque chose de vraiment exemplaire, en tout cas à Lancy, de pouvoir avoir un laboratoire à ciel ouvert qui permette de valider des concepts sur la durabilité des espèces végétales qu'on plante pour faire baisser l'albédo et les îlots de chaleur.

Le deuxième point, cela oriente notre commune clairement vers une Mairie qui serait encerclée d'une coulée verte. Là aussi, on marquerait des points non seulement pour faire des belles photos de mariages qui seraient « instagrammables » mais surtout de donner un message assez clair de dire que la commune de Lancy oriente clairement ses institutions publiques vers une canopée verte beaucoup plus dense et beaucoup plus intense.

Si je voulais m'exprimer ça ce soir, ce n'est pas pour ajouter encore une couche à ce qui vient déjà d'être dit, mais comme notre groupe laisse la liberté de parole, je voulais qu'on ait les deux sons de cloche.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Mme DELFIM : c'est effectivement un très beau projet qui, à mon goût, est un petit peu trop dispendieux et qui aurait pu être beaucoup plus simple. C'aurait pu tout à fait aussi convenir pour les citoyens.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet. De toute façon, je pense que c'est une bonne chose de rénover ce parc. Cela fera certainement des heureux ! Personnellement, je voterai pour la version light, c'est-à-dire que je voterai pour le projet bien entendu, mais sans la rocaille et sans la sculpture, parce que je regrette que pour la sculpture, je ne sais pas comment elle a été choisie, il n'y a pas eu une consultation citoyenne pour voir si cela convenait à l'ensemble de la population ou non. C'aurait été peut-être une idée.

M. BONFANTI : au-delà du vote qui va avoir lieu, je tenais tout d'abord à remercier M. SUMI, qui a fait un travail incroyable, pas seulement en commission. Cela fait trois ans qu'il travaille sur ce projet, qu'il a pu apporter ses idées. J'ai rarement vu autant de compétences chez une seule personne à ce niveau-là, donc je tenais vraiment à le remercier.

Il y a une autre personne que je souhaite remercier, c'est Nicolas HASLER, qui a aussi débuté avec ce projet-là. On a discuté longuement sur ce qu'on souhaitait dans ce parc, et notamment de mettre en place une nouvelle démarche qui permettait à des bureaux de travailler ensemble plutôt que de les mettre en opposition ou en concurrence, comme on le fait d'habitude.

C'était un projet qui était novateur en soi au niveau de la démarche et au vu du résultat, on ne peut qu'être heureux de cette démarche.

Quelques éléments encore par rapport aux statues qui vont être enlevées. Elles vont être enlevées principalement pour ne pas être abîmées pendant les travaux. Pour l'instant, on n'a pas encore eu de discussions sur le devenir des statues, si elles retournent ou pas dans le parc. Ce sera difficile de les remettre toutes, car on veut planter beaucoup d'arbres et beaucoup de cheminements vont changer. Elles ne pourront donc pas rester où elles sont actuellement. Il ne s'agit pas de « cancel culture », mais d'un parc totalement différent et du fait que pendant les travaux, pour des questions de protection du patrimoine, on va devoir les enlever. Il faut savoir aussi que la plupart de ces monuments ne nous appartiennent pas. Ils appartiennent au fonds cantonal qui met à disposition de nombreuses communes ce genre d'œuvres depuis de nombreuses années maintenant. C'est un aspect qu'on a tendance à oublier, ces œuvres ne nous appartiennent pas mais elles sont mises à disposition au niveau cantonal.

Un autre élément pour ceux qui sont réfractaires ou qui ont des doutes sur le coût ou bien sur la question culturelle, vous me direz que comparaison n'est pas raison, mais c'est la question de l'ambition qu'on veut pour nos espaces publics. Oui, on fait un parc, je pourrais très bien vivre sans l'élément culturel, ou sans la rocaille, le projet en lui-même est déjà très intéressant. Mais je pense qu'il perdrait un peu de sa cohérence si on enlevait certains éléments. C'est le tout qui est incroyable. Je reviens sur l'ambition, Lancy doit avoir de l'ambition au niveau culturel, au niveau des espaces publics. Oui, on pourrait faire un parc qui coûte un peu moins cher et qui répondrait aux besoins de la population. Mais je n'en suis pas convaincu. Je pense que quand on respecte sa population, on la respecte au travers de la qualité qu'on lui donne. Et souvent, cette qualité est donnée dans les espaces publics, elle est donnée dans les bâtiments qu'on construit.

Je vous donne quelques éléments de comparaison, après vous en faites ce que vous voulez : comment serait la Rade sans le jet d'eau ? Rome sans le Colisée ? Barcelone sans la Sagrada Familia ? Ou le Louvre sans la pyramide ?

Ce que je veux dire par là, c'est que ces éléments culturels qui ont été apportés dans ces villes ont amélioré grandement ces espaces publics et faire que les gens se déplacent pour aller les voir. L'idée quand on construit ces espaces publics, on le fait non seulement pour la population, mais également pour les gens qui transitent par Lancy, qui y viennent travailler et qui pourront se rendre compte qu'on est aussi capable d'avoir de l'ambition et d'avoir des espaces publics qui soient de qualité. Dans 20, 30 ou 40 ans, quand des gens verront les œuvres culturelles qu'on a mis dans l'espace public, ils se diront aussi peut-être que le Conseil municipal, les politiques de l'époque avaient eu raison de mettre cette qualité dans l'espace public, et pas seulement d'avoir des espaces publics qui ne font que répondre à certaines demandes comme traverser un chemin, ou une aire de jeu avec des balançoires. Non, on a été plus loin, et je pense que ce sera entendu dans quelques décennies, peut-être pas maintenant pour certains élus, il semblerait.

M. ANTICH : en fait, le projet est magnifique, il est superbe, et on espère qu'il n'est pas somptuaire, mais notre problème, c'est plus la temporalité. En années, comme les années en début de législature, de la précédente législature, justement, on aurait pu envisager ça plus facilement, mais notre groupe défend la position de dire que Fr.125'000.--, ce n'est pas beaucoup mais sur 40 ans, oui c'est beaucoup, et cumulé avec d'autres choix, c'est cela qu'on trouve gênant.

La décision de voter contre ce projet, c'est parce qu'on n'a pas la possibilité de le voter morceau par morceau. En commission, on était plus ou moins tous d'accord sur la version de base, et les morceaux suivants se sont ajoutés de facto, vu que l'arrêté comprend la totalité. C'est pour cette raison qu'on a décidé de laisser la liberté de vote. Mais en soi, on trouve que le projet est beau, et on rejoint les gens ici qui sont visionnaires, sachant que la Sagrada Familia, s'est justement faite sur 100 ans, et que si on veut, on peut peut-être faire le parc sur une centaine d'années, cela coûtera un peu moins de Fr.50'000.-- par an.

M. GAMBERONI : si plus personne ne souhaite prendre la parole, on va passer au vote de l'arrêté.

Vu l'objectif de la Ville de Lancy de réaménagement du parc visant à accompagner la transformation de la ville en valorisant un parc inclusif, écologique et multifonctionnel, tout en préservant son caractère historique ;

Vu que le parc de la Mairie joue un rôle de connecteur urbain, assurant une liaison entre le vieux village, le quartier de Pont-Rouge et l'école de Pont-Rouge ;

Vu que le parc représente un maillon majeur de la couronne paysagère lancéenne, contribuant au confort urbain en tant qu'îlot de fraicheur ;

Vu le crédit d'étude de Fr.230'000.— voté par le Conseil municipal le 22 juin 2023 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et développement durable, séance du 18 août 2026 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 4'575'000.--, y compris le crédit d'étude de Fr.230'000.— voté le 22 juin 2023, destiné au réaménagement du parc de la Mairie ;*

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3420.50000, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3420.14000 ;*

3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention du Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU), non estimée et non validée en l'état ;*

4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention du Fonds intercommunal d'équipement (FIE), non estimée et non validée en l'état ;*

5. *d'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2028, sous la rubrique 3420.33000 ;*

L'arrêté 471-26.06 est accepté par 30 oui, 5 non, 0 abstention.

b) Réfection et amélioration des surfaces extérieures du préau de l'école de Pont-Rouge – Crédit d'investissement (Fr.460'000.--) (472-26.06) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 18 août 2026 (Mme Priscille DIA)

==========

Mme DIA présente le sujet : M. BONFANTI indique que ce crédit d'investissement est présenté ce soir car la mise en service de cet aménagement, à la fois parc et préau, a démontré à l'usage qu'il n'avait pas les qualités souhaitées, ne répondant pas aux besoins des usagers du parc et des écoliers.

M. RIERA explique que la première complexité du projet est apparue après le lancement du chantier, étant donné que le nombre de classes de l'infrastructure scolaire est passé de 8 à 16, ce qui a doublé le besoin de surface pour les préaux. La commune avait accepté de tester un matériau qui s'appelle Lavaterr, sorte de substrat renforcé qui, selon le vendeur, devait permettre au gazon de soutenir une certaine pression. Assez rapidement, la commune a pu constater que ce revêtement repose sur une régénération du gazon, laquelle s'avère compliquée dans un lieu piétiné par de nombreux écoliers. Les usagers ont aussi constaté les dysfonctionnements majeurs comme le couvert végétal qui disparaît et une surface sableuse qui colle aux chaussures et entre dans le bâtiment.

Conjointement avec le STE, des mesures d'urgence ont ainsi été déployées afin de limiter l'impact pour les usagers dans l'attente des travaux définitifs prévus à l'été 2027. Les travaux projetés sont les suivants. A terme, le service vise à remplacer le lavaterr par un revêtement adapté à un usage scolaire, des pavés béton à joints ouverts et végétalisés pour conserver une perméabilité sur le sol et laisser place à la végétation. Concernant la zone de jeu, le SE souhaite aussi la rendre pérenne par la pose d'un platelage en bois, des plantations et transplantations

d'arbres et le déplacement des jeux existants et une extension du sol souple. Les travaux interviendraient pendant les vacances d'été 2027 afin d'être terminés à la rentrée.

M. GAMBERONI : si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu la volonté de la Ville de Lancy de concevoir un espace extérieur de qualité à la fois fonctionnel et ancré dans un cadre végétal ;

Vu l'augmentation des effectifs scolaires non prévue lors de la conception du préau de l'école de Pont-Rouge ;

Vu les problématiques techniques du préau liées au choix des matériaux dans un contexte d'usage intensif et quotidien ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 18 août 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de construction de Fr. 460'000.— destiné à réfection et amélioration des surfaces extérieures du préau de l'école de Pont-Rouge ;*

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.5000, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14000 ;*

3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2027, sous la rubrique 2170.33000 ;*

L'arrêté 472-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Planification et installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les sites pilotes du patrimoine financier : Gué 2A-B-C-D, Esserts 10-16 et Courtillets 2-4-6 - Crédit d'étude (Fr.95'000.--) (469-26.06) – Rapports de la Commission des travaux, séance du 20 août 2026 (Mme Nancy RUERAT), et de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 (Mme Kristine BEUN)

==========

Mme RUERAT présente le sujet : le projet soumis au vote concerne la planification et l'installation d'infrastructures de recherche pour véhicules électriques sur trois sites du patrimoine financier : au chemin du Gué, aux Esserts et aux Courtillets. Ces trois sites ont été retenus comme projets pilotes, car ils présentent des configurations différentes avec des places de stationnement intérieures et extérieures. Des sondages ont été réalisés auprès des locataires

en 2023. Plusieurs demandes ont été également transmises par l'intermédiaire de la régie Brun. Au total, 63 places de stationnement sont concernées par un prééquipement qui permettra à terme l'installation de bornes de recharge.

Il est important de préciser que le crédit demandé aujourd'hui ne finance pas encore l'installation des bornes. Il concerne principalement les études détaillées, les autorisations, les analyses techniques ainsi que la préparation des futurs appels d'offres. Les études de faisabilité ont déjà été réalisées et ont confirmé que les trois projets sont réalisables. Un concept de sécurité incendie devra également être élaboré pour le parking des Courtillets. Cette question est particulièrement importante compte tenu des risques spécifiques liés aux incendies des véhicules électriques.

Les études et les appels d'offres devraient être terminés au troisième trimestre 2027. L'objectif est ensuite de présenter un crédit de réalisation au début de l'année 2028. Le coût des futurs travaux est actuellement estimé à environ Fr.750'000.--, avec une marge d'incertitude de plus ou moins 30 %. Une partie des dépenses pourraient être répercutées sur les locataires qui utilisent des véhicules électriques, mais pas nécessairement la totalité. Les frais d'entretien resteraient en principe à la charge du bailleur. Les coûts d'exploitation devront également être précisés. Un montant d'environ Fr.15.-- par mois et par place équipée a notamment été évoqué. Plusieurs modèles d'exploitation restent donc possible et le choix définitif sera fait à l'issue des études, avec peut-être un prestataire externe comme les SIG.

La question des subventions a également été évoquée aussi bien au niveau fédéral que cantonal.

Aujourd'hui, les places de parking sont attribuées individuellement aux locataires. La mutualisation pourrait permettre de mieux utiliser les bornes et de réduire certains investissements. Elle impliquerait toutefois une organisation différente, notamment parce que la recharge devrait alors être gérée comme une véritable prestation de service. Certains parkings pourraient également combiner des places individuelles et des places mutualisées.

La Ville restera responsable du prééquipement et de l'infrastructure en tant que propriétaire. En revanche, l'exploitation des bornes sera confiée à un prestataire spécialisé.

Au final, ce crédit d'étude constitue une première étape. Cela a été approuvé par 8 voix pour et 2 abstentions.

M. GAMBERONI : Merci Mme RUERAT. Avant de passer la parole à Mme BEUN, je vais prier M. DAHER de réveiller son voisin pour qu'il ne perde rien de nos sujets.

Mme BEUN présente le sujet : M. GAGLIARDI nous présente ce crédit d'étude pour planifier l'adaptation des infrastructures des recharges électriques sur trois sites pilotes. L'étude vise à évaluer les besoins des techniques et sécuritaires et à établir un chiffrage de référence pour les autres bâtiments. Les infrastructures communes sont à la charge de la Ville, tandis que les bornes et leur consommation restent à la charge des locataires.

Concernant les questions et les discussions, le recours à une AMO externe est nécessaire en raison de ressources internes limitées et de compétences d'ingénierie à compléter. L'AMO assurera principalement la coordination des différents intervenants.

L'étude déterminera le nombre de places à équiper et le dimensionnement des infrastructures en examinant notamment la possibilité de mutualiser les bornes. La stratégie sera définie avec la régie Brun et le Conseil administratif. Ces bâtiments du patrimoine financier appartiennent

à la Ville et sont gérés par la régie Brun. Quelques bornes y sont déjà installées, mais ne sont pas fournies par la commune.

L'étude vise à définir une stratégie reproductible sur d'autres immeubles du patrimoine financier à partir de trois configurations de référence permettant d'éviter une analyse complète pour chaque site. Des études similaires n'existent pas encore dans d'autres communes ou au niveau cantonal et pourraient donc être réutilisées.

Le projet lancéen doit tenir compte de l'ancienneté des bâtiments, des contraintes électriques et de la sécurité incendie des parkings souterrains. Les enjeux de sécurité liés aux bornes électriques dans les parkings souterrains sont soulignés.

Il est proposé d'élargir et de mutualiser l'étude à l'échelle cantonale, avec un éventuel soutien du FIDU. La proposition sera discutée avec l'ACG.

Les couvertures photovoltaïques sont étudiées séparément par le pôle énergie avec la possibilité d'intégrer du photovoltaïque aux futurs couverts. Des discussions sont également menées avec les SIG pour favoriser l'autoconsommation de l'électricité produite. Les FIDP pourraient également être intéressées par cette étude, celles-ci travaillant actuellement sur les mêmes problématiques.

L'étude est soutenue et une participation financière de l'ACG et des autres communes pourra être envisagée. Mme GACHET transmettra la proposition avec un retour à la commission indépendamment des démarches auprès de l'ACG. Le service recherchera toute autre possibilité de financement ou de subvention dans le domaine de l'énergie.

En l'absence de remarques supplémentaires, le président propose de procéder au vote. L'arrêté concernant le crédit d'étude est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

M. VÖLKI : notre groupe Centre-Vert Libéral est favorable à l'octroi de ce crédit d'étude. Toutefois, lors de l'examen de ce dossier en Commission des travaux, une question importante a été soulevée quant à la répercussion des coûts sur les locataires des places de stationnement. Les réponses apportées jusqu'à présent ne nous ont pas pleinement convaincus et méritent d'être précisées.

C'est pourquoi nous souhaitons que, dans le cadre de ce crédit d'étude, une analyse approfondie soit menée sur les modalités de répercussion de ces coûts auprès des locataires des places de parking.

Pour notre part, nous considérons que les coûts d'investissement et d'exploitation liés à l'installation électrique ainsi qu'aux bornes de recharge doivent être assumés par les utilisateurs des places de stationnement concernés. Il ne nous paraît pas opportun que la collectivité finance des équipements dont le bénéfice est avant tout individuel.

Il est donc essentiel que ce principe soit examiné avec attention durant la phase d'étude afin de garantir une répercussion équitable des charges et de préserver les intérêts de l'ensemble des contribuables.

Mme MOYARD : M. VÖLKI, comme je vous l'avais dit, donc je le redis à l'attention de la plénière, le Conseil administratif partage parfaitement votre position.

Ce que vous avez dit en commission, c'est que vous réfléchissiez plutôt à des éléments de service comme on peut avoir sur des places dans des parkings publics, sur des aires d'autoroutes, etc. où, en gros, les places sont tout le temps libres avec une prestation de charge. Vous venez avec

votre voiture. Ensuite, vous la chargez. Une demi-heure après, vous repartez, etc. Ce n'est évidemment pas la même prestation que quand on équipe une place qui est louée en tant que bien. Cela, c'est une première chose.

Ensuite, bien entendu qu'on étudiera cela. Cependant, vos connaissances en droit du bail sont un tout petit peu courtes. C'est-à-dire qu'il y a une partie que vous pouvez répercuter sur le locataire, et bien entendu qu'on le fera, et il y a une partie qu'on ne peut pas. C'est-à-dire que ce qui est une amélioration du bien du propriétaire doit être financé par le propriétaire. Donc, il y a une partie qu'on pourra mettre à charge du locataire et une partie qu'on devra prendre en charge.

Néanmoins, je ne peux pas garantir à ce stade de ce crédit d'étude, qu'on aura la réponse à la question, parce que là, la question qu'on pose est une question de droit du bail, c'est une question juridique, alors que le crédit d'étude que vous allez, j'espère, voter est un crédit de travaux pour étudier des solutions techniques, de raccordement, de puissance installée, etc. Donc, ce n'est pas du tout le même objet.

En revanche, j'ai tout à fait bien noté votre souci, qui était déjà partagé par le Conseil administratif, et cela va de soi qu'on sera bien obligé de répondre à ces questions. On répercutera ce qui est conforme au droit, évidemment de manière à préserver les intérêts de la Ville de Lancy comme propriétaire. C'est ce à quoi Mme GACHET et moi-même nous attelons depuis six ans maintenant sur ce dossier comme sur d'autres avec le partenariat de la régie Brun.

M. VOGEL : l'intervention de Mme MOYARD amène une question, en fait. Il me semble qu'en commission, on nous a dit justement que la question de la mutualisation des bornes était comprise dans l'étude. Et là, vous me dites qu'en fait, on aura une borne par place individuelle, ce n'est pas du tout la même chose, donc j'ai juste besoin d'une clarification sur ce point-là.

Mme MOYARD : ce qui est prévu à ce stade, ce n'est pas la question de mutualisation parce que c'est un autre plan financier complet. On pourra l'envisager, et à mon sens, très rapidement, l'exclure. Mais les capacités de M. GAGLIARDI se situent sur les travaux, pas sur les questions de bail et de modèle économique.

Je vous crois volontiers sur ce que M .GAGLIARDI a pu dire en Commission des finances. S'il a été indiqué que nous étudierions cette question, on pourra le faire brièvement, mais à mon avis, très rapidement, on va se heurter à des questions d'amplitude. C'est que pour avoir un bassin suffisamment intéressant pour que la prestation de service soit suffisamment utilisée, il faut que ça tourne beaucoup. Donc il faut avoir beaucoup de véhicules, et ce n'est pas du tout le même type de recharge.

Pour faire court, quand vous êtes sur l'autoroute, vous devez avoir des bornes de recharge de type flash qui sont extrêmement puissantes et qui permettent de délivrer une très grande puissance de rechargement en un temps très court, parce que, évidemment, si vous êtes sur une aire d'autoroute, vous ne voulez pas y rester pendant huit heures. Ce que vous pouvez en revanche faire quand vous rentrez à la maison, que vous branchez votre voiture et vous pourrez la reprendre le lendemain. Donc, ce n'est pas le même type de proposition.

Ce qui paraît le plus plausible au vu des études préalables, c'est plutôt d'équiper une place de locataire, c'est-à-dire une place qui va être louée en tant que telle et de manière exclusive par un locataire intéressé. Ce sont les demandes qu'on a, ce sont des gens qui ont déjà des véhicules électriques ou qui souhaitent en acquérir un et vous ne pouvez pas acquérir un tel véhicule si vous ne savez pas comment vous allez le recharger. Par contre, on étudiera de manière préalable, mais en lien plutôt avec les questions de capacité. Les questions juridiques, sur

lesquelles je revenais avec M .VÖLKI, et les questions de modalité d'exploitation, on n'arrivera pas forcément à voir cela dans le crédit d'étude.

M. VOGEL : mon intention n'est pas du tout de débattre sur le type de bornes. Ma question est : est-ce que dans le cahier des charges de l'étude dont on va voter le crédit aujourd'hui, il est mentionné que sera étudiée la possibilité de mutualiser des bornes ? Parce que cela ne fait pas de sens d'avoir une borne pour chaque place, alors qu'on ne recharge pas le véhicule toutes les nuits. On peut tout à fait imaginer qu'on a une place de recharge pour 4 ou 5 habitants, puis qu'à tour de rôle, ils puissent occuper cette place.

Je ne connais pas les modalités, mais cela vaut la peine de les étudier pour qu'on rationalise le nombre de bornes et que cela serve aussi à d'autres lieux, d'autres immeubles, d'autres propriétaires, d'autres communes qui voudraient entreprendre de telles démarches, savoir quel est le nombre de bornes optimal pour un certain nombre de places, un certain nombre de locataires.

Ma question est : est-ce que ce point est un sujet d'étude ou pas ? Je n'ai aucun avis sur les types de bornes et s'il faut être sur l'autoroute ou sur un parking. Ce n'est pas cela la question. La question, c'est est-ce qu'on peut étudier cette question ? M. GAGLIARDI nous avait dit que oui, la question serait au cahier des charges de cette étude. Maintenant, si vous me dites que ce n'est pas le cas, je ne sais pas sur quel pied danser.

M. GAMBERONI : si plus personne ne veut prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu la volonté de la Ville de Lancy de planifier le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur trois sites pilotes du patrimoine financier ;

Vu les engagements de la Ville de Lancy en matière de transition énergétique, d'adaptation de son patrimoine financier aux nouveaux usages et de soutien à une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre ;

Vu les études préalables sur l'électrification de places de stationnement du patrimoine financier de la Ville de Lancy ;

Vu que cette démarche s'inscrit dans les objectifs fédéraux et cantonaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que dans la stratégie genevoise de soutien à l'électromobilité ;

Vu que cette demande de crédit permettra de confirmer le périmètre de déploiement des bornes, de consolider les coûts et de vérifier les contraintes techniques et réglementaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 20 août 2026 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 95'000.-- destiné à la planification et à l'installation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les sites pilotes du patrimoine financier, sis chemin du Gué 2A-B-C-D, chemin des Esserts 10-16 et chemin des Courtillets 2-4-6 ;*

2. *de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier, sous la rubrique 96.108 ;*

3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement ;*

4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

L'arrêté 469-26.06 est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

d) Villa Perret – Rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, avenue Eugène-Lance 32 – Crédit d'investissement (Fr.5'200'000.--) (473-26.06) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 20 août 2026 (Mme Nancy RUERAT)

==========

Mme RUERAT présente le sujet : le projet concerne la rénovation et la transformation de la villa Perret située au 32, avenue Eugène-Lance, à proximité de la piscine de Marignac.

Propriété de la Ville de Lancy depuis 1985, la villa Perret a accueilli le restaurant Marignac jusqu'en 2021. Après plusieurs difficultés liées à l'exploitation du restaurant, la municipalité propose aujourd'hui de transformer le bâtiment en surface administrative.

Le crédit d'investissement demandé s'élève à Fr.5,2 millions. Ce crédit fait suite à un crédit d'étude voté en 2022. Celui-ci avait permis de réaliser les premières études, d'obtenir l'autorisation de construire et de préparer une partie des appels d'offres. Le montant demandé est par ailleurs inférieur d'environ Fr.300'000.-- à celui qui avait été prévu dans la planification des investissements pour 2026. La fin des travaux est prévue pour l'automne 2028. Les futurs occupants seront le service des sports et des locations, ainsi que le service des travaux et de l'énergie.

Le projet initial a été simplifié afin de réduire la complexité et les coûts. A terme, la Villa Perret devrait offrir environ 770 mètres carrés de surface administrative. Ces espaces comprendront des bureaux, des salles de réunion, une cafétéria et un espace d'accueil. Il devrait permettre d'accueillir entre 30 et 35 postes de travail.

Sur le plan énergétique, les objectifs restent ambitieux. La villa existante devra respecter le standard HPE rénovation. Tandis que la nouvelle annexe devrait répondre au standard THPE. La rénovation de l'enveloppe du bâtiment ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sont également maintenues.

La transformation de la Villa Perret doit aussi permettre à la ville de réduire ses dépenses de location. Le déménagement du service des sports et des locations permettra ainsi d'économiser environ Fr.46'714.-- par année. À cela pourraient s'ajouter d'autres économies, parce que cela permettra aux services de libérer certains locaux qui, actuellement, sont loués au Trèfle d'or.

Le choix de transformer la villa Perret en bureaux plutôt que d'y maintenir une activité commerciale a toutefois suscité un débat. L'arrêt du restaurant représente une perte de revenu locatif estimée à environ Fr.800'000.-- jusqu'à la mise en service du nouveau bâtiment prévu en 2028. Mais la municipalité a rappelé que plusieurs restaurants s'étaient déjà succédé sur le site et que certains avaient fait faillite. Un commissaire a néanmoins demandé si une véritable analyse des différentes possibilités avait été réalisée avant de retenir l'affectation administrative. Parmi les alternatives évoquées, figurait notamment l'installation d'une crèche. Il a toutefois été rappelé que l'affectation à des bureaux a été décidée lors du vote du crédit d'études en 2022. Revenir sur ce choix reviendrait donc à remettre en question les études déjà réalisées et à perdre une partie importante des sommes qui leur ont été consacrées. La possibilité d'installer une crèche a bien été étudiée. La villa Perret est toutefois considérée comme moins adaptée à cet usage, notamment en raison de son éloignement des zones d'habitation. Par ailleurs, le secteur compte déjà plusieurs équipements destinés à l'enfance.

À l'inverse, la proximité de plusieurs autres bâtiments communaux constitue un avantage pour une utilisation administrative. Un courrier du service de l'aménagement du territoire adressé à l'office de l'urbanisme précise les raisons qui ont conduit à écarter l'hypothèse d'une crèche et à privilégier des bureaux administratifs. Ce courrier qui a contribué à l'avis favorable de l'Office de l'urbanisme a été mis à disposition sur CMNET.

Au final, le crédit d'investissement de Fr.5,2 millions a été approuvé par 6 voix favorables et 4 abstentions.

Mme DIA : le parti socialiste salue ce projet de rénovation qui permettra de valoriser et de bien utiliser les infrastructures de la commune, tout en faisant économiser de l'argent dans la mesure où aucun loyer ne sera payé pour les bureaux qui seront installés, le bâtiment appartenant à la commune. Notre groupe votera donc cet arrêté.

M. FISCHER : lors de la Commission des travaux, j'avais demandé la genèse du projet depuis son départ, c'est-à-dire de savoir pourquoi on a choisi de mettre un bâtiment administratif, pourquoi on n'a pas choisi une certaine mixité dans d'autres options, comme une crèche - je l'avais évoqué - puisqu'aujourd'hui, on n'a pas d'autres raisons de dire qu'il n'y a pas de bâtiment habitable autour du bâtiment de l'avenue Eugène-Lance.

J'y passe de temps en temps. Je crois qu'il y a quand même des habitations qui sont à moins de 150 mètres de ce bâtiment. Il y a une piscine, il y a un parc. Cela ressemble étrangement à l'avenue du Plateau 4A. Mais la question n'est pas là.

Aujourd'hui, on a demandé des documents qui ne sont pas, contrairement à ce qu'a dit Mme RUERAT dans CMNet, c'est-à-dire la lettre de l'Office de l'urbanisme, les différents points, pourquoi on a choisi ce type de bâtiment et cette façon de faire de mettre la fonction publique et pas une mixité.

Aujourd'hui, le groupe PLR demande un renvoi en Commission des travaux pour pouvoir élucider tous ces petits problèmes qui n'ont pas été fournis. J'avais demandé qu'on puisse nous fournir tous ces documents sur CMNET pour le Conseil municipal de ce soir. Force est de constater qu'il n'y a rien. Partant de là, on repart pour un tour. En tout cas pour le PLR, on demande le renvoi en commission pour avoir tous les éclaircissements sur le bien-fondé de cette

affectation et de la raison pour laquelle on a mis l'administration et non pas un autre type de bâtiment.

Mme RUERAT : en revenant sur la Commission des travaux sur CMNet, j'ai vu deux courriers. Un courrier où il y a le préavis favorable de l'office de l'urbanisme et puis la lettre qui a été rédigée par Madame la Maire, Salima MOYARD qui explique la raison du besoin de transformer ce bâtiment en bureaux administratifs. J'ai fait référence à ces deux courriers que j'ai trouvés sur CMNet.

M. BONVIN : le MCG demande comme le PLR un renvoi en Commission des travaux.

M. FISCHER : je suis juste en train de vérifier, mais à 17h30-18h00, il n'était pas sur CMNet dans la rubrique « Conseil municipal ». Alors maintenant, si on le met dans une autre rubrique. J'avais demandé l'historique de tous les documents que vous avez pour pouvoir effectuer votre choix de faire un bâtiment administratif. Ces documents, il y en a deux, un de l'Office de l'urbanisme et un de vous. Et quels sont les critères d'attribution ? Quels sont les critères de choix qu'on avait fait pour ce bâtiment ? Dire qu'un ou deux restaurants ont fait faillite, est-ce que c'est un critère de choix ? Je ne sais pas pourquoi on a évincé cette option.

Donc aujourd'hui, je demande tous les documents, l'historique de ce bâtiment, et pourquoi on en arrive là aujourd'hui, à cette situation-là, et pourquoi on n'a pas d'autres choix que de faire un bâtiment administratif. Ce n'est pas que je sois contre le bâtiment administratif, mais je veux voter Fr.5 millions en mon âme et conscience, et savoir si, à un moment donné, on n'aurait pas moyen de faire une mixité ou autre chose ou encore utiliser ce bâtiment, comme vous le demandez, à des fins administratives. Ces documents-là, on les avait demandés. On ne les a pas, dans l'entièreté. Maintenant, on propose un retour en commission, comme cela, on aura tous les documents qui nous seront fournis.

Mme MOYARD : pour commencer, je suis ravie d'entendre que les documents, comme j'en ai pris l'engagement en commission, ont été mis par notre secrétaire du Conseil municipal sur CMNet, et comme je viens de vérifier à l'instant, parce que vous m'avez glacé le sang, donc oui, il y a effectivement les deux courriers.

Maintenant, il ne faut pas tordre la réalité, M. FISCHER : vous avez demandé en commission, effectivement pourquoi on ne pouvait pas faire autre chose et que vous souhaitiez faire une crèche à cet endroit-là. Ensuite, on vous a indiqué qu'effectivement, à un moment de l'instruction par l'Office des autorisations de construire, l'Office de l'urbanisme s'est aussi posé cette question. Et nous vous avons dit, en commission, que la Ville de Lancy avait effectivement donné une réponse sous forme de courrier détaillé qui expliquait pourquoi la Ville de Lancy ne souhaitait pas une crèche à cet endroit-là. C'est ce document que je me suis engagée à vous donner et c'est ce document qui est sur CMNet. Vous pouvez avoir eu envie d'avoir autre chose, mais ce n'est pas ce que vous avez demandé et ce n'est pas ce que vous avez reçu.

L'autre chose, si vous êtes un tout petit peu sensible à la gestion des deniers publics, vous n'êtes pas sérieusement en train de me dire que quand on est sur un crédit de réalisation, qui fait suite à un crédit d'étude que maintenant, vous voulez jeter par la fenêtre des centaines de milliers de francs, c'est à dire le montant de toutes les études qui ont été faites, parce que vous voudriez changer l'affectation ? Parce que dire aujourd'hui, au moment où on doit voter un crédit de réalisation : ah non mais finalement c'est pas du tout cela qu'on a envie de faire ou que l'on pourrait rouvrir le champ de l'entier des possibles, c'est une discussion intéressante, mais il fallait le faire bien avant au moment du vote du crédit d'étude, qui date de plusieurs années, qui a été voté par votre Conseil. Donc ce train, il est passé et de longue date.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Effectivement, vous avez posé une question pertinente, mais trop tardive. Vous avez demandé un document, vous l'avez reçu, on a dit qu'on vous le donnerait avec le procès-verbal, c'est ce qu'on a fait. Donc, je vous remercie d'avance pour votre soutien.

Ce qu'on vous a dit aussi, c'est évoqué dans le courrier, c'est qu'une des raisons qui fait que la Ville de Lancy ne souhaitait pas faire ici une crèche. D'une part, c'est parce qu'il y a d'autres besoins publics que de faire des crèches. Ce n'est pas la seule politique publique qui a besoin d'être servie ici à Lancy.

Et d'autre part, qu'il y avait un travail tout à fait important en termes de stratégie foncière qui avait été mené par le service de l'aménagement du territoire et que je ne me sentais pas très à l'aise de vous en dire beaucoup plus puisque c'est mon collègue en charge de l'aménagement du territoire qui a piloté cela. C'est le service de l'aménagement du territoire qui a géré directement ce projet et il est prévu, cela vous a aussi été dit, que ce soit présenté en commission de manière plus globale.

Donc on a une réflexion intelligente. Ce bien s'inscrit dans la stratégie globale et on traite chaque chose en son temps. Si vous voulez d'autres informations avec un zoom plus décentré, vous pouvez, mais il ne faut pas mélanger l'entier des sujets.

Aujourd'hui, ce crédit a assez duré, ce projet doit avancer, ces travaux doivent se faire. Je vous enjoins et j'espère que nous pouvons compter sur la majorité du Conseil municipal pour voter ce crédit d'investissement.

M. FISCHER : Si je reprends le procès-verbal : *« M. FISCHER estime que ces éléments sont importants pour la prise de décision et demande s'il était possible d'obtenir cette analyse avant le vote »*. Une analyse qui indique la raison pour laquelle on a fait ce choix. C'est marqué noir sur blanc dans le procès-verbal. Et il manque l'analyse de la finalité. On ne l'avait peut-être pas demandé à l'époque, mais la vision des besoins a changé entretemps. Et aujourd'hui, on n'a toujours pas ce document. Maintenant, je demande juste ce petit document-là, la genèse du projet.

Mme GACHET : je me permets d'intervenir parce que dans le cadre de la villa Perret, il est prévu le déménagement du service des sports. Il y a une contrainte relativement importante, d'où l'urgence du vote ce soir. C'est en lien avec la fin de bail qui est prévue fin 2027. On peut reporter, mais cela veut dire que je vais devoir relocaliser un service d'une vingtaine de personnes quelque part, avec des coûts qui seront peut-être aussi élevés, voire plus élevés que ceux qu'on pourrait économiser dans le cadre du déménagement du service des sports. Donc, très concrètement, par rapport au service des sports, j'ai besoin des travaux sur cette maison.

Mme VANDEPUTTE : notre groupe comprend une certaine frustration de ne pas avoir peut-être pu étudier toutes les possibilités. Il y a des éléments peut-être qui restent obscurs. Ce sujet d'ailleurs nous a passablement occupés dans notre groupe avec beaucoup d'hésitations.

Cependant, plusieurs d'entre nous estiment que le besoin de locaux pour l'administration existe. Ce bâtiment, actuellement, coûte sans répondre, en fait, à un besoin. Et ce qui est important aussi, c'est que ce transfert des services communaux permettra de ne plus payer des loyers très importants. Le coût est donc contrebalancé. Pour ces raisons-là, nous voterons favorablement l'arrêté sans le renvoyer en commission.

M. BONFANTI : je confirme ce qu'ont dit Mme MOYARD et Mme GACHET. Il y a quand même une urgence à aller de l'avant pour que le service des sports puisse déménager dans ces locaux.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

On va plutôt vous présenter en Commission de l'aménagement du territoire, dès qu'on aura le temps, tout le travail qu'a effectué ce service, en termes de programmation.

Effectivement, on loue des lieux qui ne sont pas tellement chers et l'idée était de pouvoir réorganiser les services en fonction de la taille des services, du nombre de collaborateurs qu'on a dans les lieux les plus opportuns et puis aussi dans des lieux qui sont existants mais qui sont actuellement sans affectation.

Un gros travail a été fait au niveau de ce service en copilotage avec le secrétariat général. On pourra vous présenter ce travail. On n'a pas pu le faire auparavant parce qu'on a dû d'abord valider l'ensemble des requêtes qui vont être faites et ce ne sont pas des petites requêtes. Pratiquement tous les services vont déménager au fur et à mesure dans les prochaines années. On ne voulait pas non plus vous le présenter à vous avant d'avoir pu le présenter aux services et aux collaborateurs de l'administration. Mais on peut effectivement vous présenter ce travail dans quelques semaines en Commission de l'aménagement, puis vous présenter le devenir de certains services dans certains lieux.

Un autre élément, mais là j'avoue que ma mémoire me fait un petit peu défaut, il me semble qu'une mini-étude avait été demandée à Gastro Suisse et les réponses qui avaient été données, c'est qu'effectivement, vu la concurrence de nombreux restaurants dans ce secteur, il n'était plus à même de maintenir une restauration dans ce périmètre. La concurrence était tellement forte que ce restaurant ne tiendrait pas et péricliterait.

M. FISCHER : je relisais le procès-verbal et après les discussions que l'on a eues, il n'est nullement fait référence à une fin de bail pour le service des sports. Je remercie aussi M. BONFANTI qui apporte une pierre à l'édifice par rapport à Gastro Suisse. En fait ces deux éléments n'avaient pas été fournis en temps et en heure. Maintenant que vous les avez fournis, on peut entrer en matière C'est incroyable de tirer les verres du nez pour avoir des réponses qui sont simples et qui ont été demandées en pages 9 et 10 du procès-verbal. Partant de ce principe, le groupe PLR votera ce crédit.

Mme MOYARD : Oui, moi aussi je relisais le procès-verbal. Effectivement vous avez demandé cela au début. Et puis après, on vous a dit qu'il y avait des échanges entre l'OU et le SAT et que c'est cela qu'on pourrait vous fournir. Ensuite, vous avez demandé si ce courrier pourrait être mis à disposition sur CMNet, ce à quoi j'ai répondu favorablement, c'est à la page 10. Donc effectivement, entre vos demandes de début de séance et vos demandes de fin de séance, il y a eu une modification. Et c'est pour cela qu'on a convenu qu'on faisait cela.

Je suis ravie de la dernière position que vous venez d'indiquer pour le PLR. Effectivement, on vous a indiqué que ce projet avait pour objectif non seulement la question du loyer du SDSL mais également la question du loyer par rocades - qui sont complexes et dont je vous fais grâce à cette heure - du service des affaires sociales, qui est à Trèfle d'or. Alors là, on n'a pas un délai de fin de bail, mais on paye un loyer qui est quand même relativement élevé. Et donc la réflexion qui a été faite était de se dire que si on utilisait mieux nos propres locaux, au lieu de les laisser vides pour des restaurants qui n'arrivent pas à tourner dans ce lieu, pour des raisons qui ont été objectivées dans l'étude de Gastro Suisse, il était pertinent de le faire. Et surtout, ces questions, ont été vues il y a longtemps. Je vous remercie beaucoup pour votre soutien à ce crédit d'investissement.

M. BONVIN : alors le MCG votera aussi l'arrêté de la villa.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

M. GAMBERONI : nous pouvons passer au vote de cet arrêté.

Vu la volonté de la Ville de Lancy de regrouper ses services communaux au sein de bâtiments dont elle est propriétaire ;

Vu l'opportunité de réaliser des travaux de transformation et rénovation de la villa existante, la démolition-reconstruction de l'annexe, ainsi que l'équipement et l'ameublement de nouveaux locaux administratifs ;

Vu que cette réaffectation permettra la création de 30 à 35 postes de travail répartis entre le bâtiment principal et l'annexe ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 250'000.-- voté par le Conseil municipal le 29 septembre 2022 ;

Vu l'éligibilité du projet aux subventions de Pronovo et SIG pour les panneaux photovoltaïques ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 20 août 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 5'200'000.-- (y compris le crédit d'étude de Fr. 250'000.-- voté par le Conseil municipal le 29 septembre 2022) destiné à la rénovation et transformation d'un restaurant en bureaux administratifs, sis avenue Eugène-Lance 32 ;*

2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 0290.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 0290.14040 ;*

3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant des subventions énergétiques (Pronovo, SIG) non estimée en l'état ;*

4. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention label HPE rénovation à hauteur d'environ Fr.150.--/m2 de SRE (surface de référence énergétique) rénovée, non estimée en l'état ;*

5. *d'amortir la dépense nette des travaux au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2028.*

L'arrêté 473-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif de la parcelle 4409, avenue Eugène-Lance 32 (476-26.06) – Rapport de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 (Mme Kristine BEUN)

==========

Mme BEUN présente le sujet : en introduction, Mme GACHET nous présente le transfert de la villa Perret au patrimoine administratif, en lien avec le crédit de réalisation prévu au plan des investissement 2026.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Lors de sa présentation, M. GAGLIARDI nous rappelle que la villa sera rénovée pour accueillir le SDSL et le STE dans le cadre d'une réorganisation des services communaux visant à réduire les loyers externes. Le projet autorisé en 2025 a été adapté pour simplifier les installations et réduire les coûts. Le montant de réalisation s'élève à Fr.5,2 millions inscrit au plan des investissements.

Mme BOGENMANN nous explique que la villa passe du patrimoine financier au patrimoine administratif afin de répondre au besoin des services communaux. Ce changement entraîne la perte du revenu locatif mais permet de réduire les loyers externes. Le transfert intervient à la mise en service du bâtiment avec un amortissement prévu sur 30 ans. Un accueil au public sera prévu.

M. GAGLIARDI nous présente le calendrier prévisionnel. Le vote du Conseil municipal est prévu le 3 septembre, le début des travaux au deuxième trimestre 2027 et leur achèvement à l'automne 2028.

Concernant les questions et les discussions, les commissaires soutiennent le projet et saluent les améliorations et économies apportées. Quant aux économies annoncées au Trèfle d'or, il est précisé que la villa permettra d'économiser environ Fr.130'000.-- pour le SASL et Fr.42’000 pour le SDSL. Une partie du Trèfle d'or restera toutefois occupée avec environ Fr.120'000.-- de loyer maintenu à court terme. A terme, l'objectif est de libérer entièrement ces locaux grâce à d'autres rocades.

Un plan global de rocades prévoit la réorganisation progressive des services communaux. La villa en constitue un élément central permettant de libérer des surfaces et de réintégrer à terme d'autres bâtiments. La restitution progressive des locaux de Trèfle d'or dépend des échéances des baux. Le loyer complet devra encore être payé l'année suivante, la villa n’étant pas encore disponible.

Des réserves sont exprimées sur l'affectation de villas à des services administratifs et il est estimé qu'une centralisation sera plus efficace. L'impact financier du transfert est souligné, avec plus de Fr.10 millions à amortir sur 30 ans, incluant la valeur du bien et des travaux. Ces différences de traitement entre deux patrimoines sont confirmées.

La structure de la villa est conservée et une isolation périphérique est prévue. Le projet privilégie également le réemploi des éléments pouvant être maintenus. Le projet prévoit principalement des aménagements intérieurs et techniques, ainsi que la création d'un ascenseur pour l'accueil du public. La structure et la toiture sont conservées. Les espaces extérieurs seront réaménagés et intégrés à un parc public avec une reprise des surfaces asphaltées. Seul le bâtiment sera affecté aux services administratifs. En l'absence de remarques supplémentaires, le Président propose de procéder au vote : l’arrêté est approuvé à l’unanimité.

M. GAMBERONI : Si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de cet arrêté.

Vu le bâtiment sis sur la parcelle 4409, avenue Eugène-Lance 32, qui n'est plus affecté à un restaurant (Le Marignac) ;

Vu le projet d’affectation du bâtiment à des locaux administratifs ;

Vu la nécessité de transférer cette parcelle figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de cette nouvelle affectation ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 24 août 2026 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

D E C I D E

à l'unanimité, soit par 34 oui 0 non 0 abstention(s)

1. *de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif, en transitant par le compte des investissements, le montant de Fr. 5'890'00.-- représentant la valeur comptable du bâtiment, situé à l'avenue Eugène-Lance 32 ;*

2. *d'amortir ce montant au moyen de 30 annuités dès la première année d'exploitation du bien, estimée à 2028, sous la rubrique 02.33.*

L'arrêté 476-26.06 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.

* * * * *

M. GAMBERONI : Nous passons au point suivant, qui sont des points d'information. Les rapports seront intégrés au procès-verbal.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)

10) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE, SEANCE DU 11 JUIN 2026, RAPPORTEURE : MME VIRGINIE VANDEPUTTE

a) Présentation des mesures préventives mises en place contre le harcèlement et les violences en milieu parascolaire

==========

Le GIAP présente son fonctionnement, les secteurs, le nombre de collaborateurs, d'enfants pris en charge par école, la fréquentation, etc.

9 lieux scolaires sont recensés à Lancy, avec une responsable de région et une cheffe de secteur, 119 animateurs et animatrices et 11 référents sociaux-éducatifs.

Il est rappelé que le parascolaire est un lieu d'échange privilégié avec les enfants.

Les cas de harcèlement sont traités conjointement avec les écoles. Sur cette année scolaire, il y a eu 9 cas suspects signalés dans 4 écoles. La collaboration avec les écoles s'est très bien passée. Il est précisé que ce sont les directions d'établissement scolaire, même si le cas se révèle au parascolaire, qui a la responsabilité du suivi.

Le GIAP a une directive qui stipule la prise en charge des situations de suspicion d'harcèlement. L'animateur doit en référer de manière confidentielle au référent de secteur. Ensuite, le signalement est transféré au DIP, soit au cadre scolaire. Inversement, le GIAP est informé par l'école en cas d'harcèlement identifié dans le cadre scolaire.

En urgence, sur demande du DIP, il est possible d'aménager les horaires pour que les enfants victimes et enfants harceleurs soient séparés.

Les animateurs sont sensibilisés sur la base d'un plan de prévention du DIP. Il s'agit d'une action cantonale et d'harmonisation de la pratique. Ils sont également formés sur la gestion de l'agressivité des enfants, sur la santé et la sécurité des enfants, etc.

Le GIAP a également mis en place une charte pour le bien vivre ensemble. Le souci de garantir un développement serein et harmonieux des enfants est une priorité pour eux. La charte implique des règles pour les enfants formulées en « Je » pour éviter les ordres négatifs « il ne faut pas… », « il est interdit de… » mais « je dois respecter mes camarades », etc.

Les cas de suspicion sont tous présentés. Il s'agit souvent d'un parent qui évoque un événement, un doute ou une inquiétude à la direction de l'école ou aux équipes du GIAP. L'école et le GIAP mettent en place une phase d'observation afin d'évaluer les situations. Dans tous les cas observés, rien n'a permis de confirmer une situation d'harcèlement. Un seul est encore en cours d'observation.

Des réponses sont apportées aux parents avec des explications sur ce qui est mis en place au sein des équipes.

En plus de l'observation, des entretiens ont lieu avec les enfants. Ces échanges permettent parfois de régler certains problèmes de comportement. Dans un cas présenté, il s'agissait d'un enfant violenté par des enfants de son âge à une seule occasion.

Il est rappelé que le harcèlement se comprend comme un comportement négatif et répétitif contre un camarade, ce qui déclenche l'application du protocole harcèlement. La plupart des signalements représente une situation unique qui se règle autrement.

Sur question, une suspicion est définie comme une modification dans le comportement, dans les résultats scolaires, par observation, etc. La confirmation se fait uniquement suite aux observations et aux entretiens.

Sur question, les harcèlements peuvent concernés deux enfants, un enfant et un groupe ou encore un groupe contre un autre groupe.

Sur question, il est confirmé que les cas d'harcèlement entre les enfants et les adultes sont aussi traités. Aucun cas n'a été signalé à Lancy. Le protocole est différent.

Il est également confirmé que les intimidations sont considérées comme un comportement d'harcèlement.

Sur question des situations dans le passé, il est évoqué que le protocole harcèlement a été enclenché à une reprise en 2023-2024. Ce cas a permis une collaboration aussi avec la maison de quartier. Il a fallu régler l'interaction avec un groupe.

Le plan harcèlement date de 2021 environ. Il a prouvé son efficacité depuis. Avant cela, le traitement des situations se faisait de manière moins coordonnée, au cas par cas.

Sur question, il est confirmé qu'au tout début des signalements, il y a des émotions fortes. Il est expliqué qu'il arrive également souvent que les enfants harceleurs soient des anciennes victimes.

À la suite d'une remarque, il est confirmé que les temps d'échange avec les équipes du GIAP et l'école sont brefs et sur le terrain cela peut amener des frustrations. Cependant en cas d'harcèlement, les échanges sont bien plus poussés, en particulier entre les responsables de secteur du GIAP et les directions des écoles.

Le protocole harcèlement est géré par le DIP. Pour le GIAP, ils interviennent dans le cadre de leurs activités. Ils gèrent plutôt les interactions entre les enfants. Les entretiens avec les enfants se font par la cellule de crise du DIP.

L'isolement d'un enfant harcelé à la maison est prévu de manière temporaire pour lui permettre de souffler un peu, le temps que les démarches continuent aussi avec les harceleurs. C'est la cellule de crise qui décide des mesures à prendre et du plan d'actions à mettre en place.

Il est rappelé que le GIAP propose des activités facultatives et ils peuvent donc exclure un enfant qui a un comportement inadapté. Pour l'école, c'est évidemment différent.

Sur question à propos du plan de prévention du DIP, il est répondu que c'est plutôt un moyen de réaction aux suspicions. Ils agissent de manière préventive avec la charte et développent des activités et des jeux collaboratifs, moins compétitifs, etc.

Sur question au sujet du concept KIVA, il est répondu que ce concept finlandais fonctionne car tout le monde est formé. C'est un beau concept qui aide tous les acteurs à identifier une situation de harcèlement. C'est en revanche très onéreux et impossible à mettre en place au sein du GIAP.

b) Divers

==========

Il est demandé une présentation de la cartographie des intervenants sociaux dans les quartiers.

11) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 17 AOÛT 2026 – RAPPORTEURE : MME VANESSA CHOBAZ

a) Présentation de l'audit du concept de contrôle des accès des bâtiments et ses suites

==========

La gestion des moyens d'accès des bâtiments communaux a été confiée au service des sports et des locations fin 2021 ou début 2022, après la fermeture du service qui en avait auparavant la charge. Ce transfert a nécessité un travail de centralisation important, la gestion étant auparavant dispersée entre plusieurs services. Un gestionnaire dédié a été engagé la même année et constitue depuis lors l'interlocuteur privilégié en matière d'accès, appuyé par un réseau de référents désignés dans chaque service afin de canaliser les demandes. Un règlement encadrant cette gestion a par ailleurs été validé fin 2024.

Le périmètre actuel couvre environ 120 sites, avec plusieurs milliers de clés mécaniques encore en circulation sans traçabilité fiable, 1'267 cylindres commandés par des clés mécatroniques, environ 2'500 badges pour 750 points d'accès, ainsi que le système Intratone et 144 clés SIG protégées.

En 2024, un audit externe a été mandaté afin de réduire les risques et vulnérabilités liés à la gestion des accès, de formaliser les procédures existantes et d'instaurer un pilotage centralisé et sécurisé. Il a permis d'identifier une douzaine de risques, associés à huit recommandations et cinq nouvelles procédures portant sur la gouvernance, la centralisation et la numérisation des documents, la sécurisation des dispositifs, la maintenance et la continuité, ainsi que le renforcement des ressources en appui du gestionnaire. Le coût total de cette démarche s'élève à environ Fr. 60'000.--.

Une méthodologie de zonage a également été développée afin de déterminer le niveau de sécurité requis pour chaque site. Elle montre que, sur 116 sites évalués, un pour cent des accès sont aujourd'hui libres, trente et un pour cent verrouillés par des clés mécaniques, quarante-quatre pour cent contrôlés par des clés mécatroniques et vingt-quatre pour cent supervisés à distance. L'objectif cible est de porter à quarante-huit pour cent chacune la part des accès contrôlés et supervisés, en supprimant progressivement les clés mécaniques non traçables.

Un enjeu urgent a été signalé : la fin du réseau 3G, confirmée au 31 décembre 2026, impose le remplacement d'une trentaine de bornes Intratone d'ici au 1er janvier 2027, pour une dépense extraordinaire de fonctionnement d'environ Fr. 80'000.--, qui ne devrait pas nécessiter de vote du Conseil municipal. Une vérification complète du recensement des sites sera par ailleurs menée avant la mise en œuvre d'un crédit-cadre d'environ Fr. 2'000'000.--, réparti sur plusieurs années, destiné à remplacer les clés mécaniques et mécatroniques par des badges et à concrétiser le zonage cible ; ce montant sera intégré à la planification des investissements soumise au Conseil municipal.

En discussion, les commissaires ont notamment abordé l'extension éventuelle de la démarche à l'ensemble du matériel remis à un nouveau collaborateur, la distinction entre l'outil d'archivage documentaire et l'outil de gestion des tickets, les modalités de création des demandes d'accès, l'existence de solutions de secours en cas de défaillance d'un badge, ainsi que la mise à disposition du rapport d'audit complet aux membres de la commission.

b) Présentation du programme Tuttisports 2026

Le programme Tuttisports approche de sa seizième édition. Conçue dès l'origine comme une formule novatrice allant à la rencontre des associations sportives plutôt que sous la forme d'un événement organisé sur un seul site et une seule journée, cette manifestation rencontre un vif succès et se déploie désormais sur deux semaines depuis 2025, avec un budget resté globalement stable. Elle vise à faire découvrir les associations sportives, à encourager la reprise d'une activité physique et à permettre au public d'essayer de nouvelles disciplines, tout en offrant à certaines associations une belle occasion de se faire connaître.

La répartition des cours par type de sport demeure globalement stable en 2026. Les sports de combat représentent 32 % de l'offre, en légère baisse, avec une quinzaine d'associations actives dans ce domaine. La part des sports aquatiques a progressé à 20 %. La principale évolution concerne la catégorie « forme et bien-être », qui atteint désormais 23 % de l'offre et comprend notamment la gymnastique, le yoga et le street workout, traduisant une tendance croissante vers des pratiques sportives plus libres et moins structurées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Depuis 2019, le nombre d'associations partenaires a légèrement diminué, de trois unités, ce qui peut représenter jusqu'à une trentaine d'activités en moins compte tenu du poids de chaque association dans le total des cours proposés. La pandémie de Covid-19, survenue entre 2020 et 2021, a été suivie d'un essor marqué des activités sportives en 2022, avant un retour à un niveau stable les années suivantes.

Tuttisports constitue une belle vitrine pour la Ville de Lancy et offre une visibilité appréciable aux nouvelles associations sportives, les disciplines déjà bien implantées telles que le football attirant en comparaison moins de nouvelles inscriptions par ce biais. En discussion, il a été précisé que les prises de contact avec les associations résultent à parts à peu près égales de démarches du service et de démarches spontanées des associations elles-mêmes, le service cherchant par ailleurs à mieux faire connaître le programme via la communication municipale.

c) Présentation des projets sportifs 2027

Le service des sports a présenté l'évolution de l'offre sportive ainsi que les orientations envisagées pour la future politique sportive communale, sujet déjà brièvement abordé lors des discussions budgétaires. Il a été rappelé que de nombreux projets résultent de volontés exprimées par le Conseil municipal, plusieurs motions restant en attente faute de temps et de moyens budgétaires.

Depuis 2019, le service a considérablement développé son activité en matière de manifestations pérennes et ponctuelles. La Run'Aire est devenue une véritable institution, des cours destinés aux femmes ont été créés à l'initiative du Conseil municipal, et des activités d'Unihockey ont été organisées en marge des Championnats du monde disputés en Suisse. La Ville de Lancy finance par ailleurs des entraînements encadrés par des professionnels à différents horaires, complétés par le Bol d'Air nocturne et le programme Lancy en été. Peu de changements sont intervenus en 2026 par rapport à l'offre de 2025.

Plusieurs nouveaux projets sont envisagés pour 2027, dont les programmes MiniMove et MidnightSports, en lien avec des motions déposées. Le service des sports a également assumé un rôle pilote dans le programme « Commune en santé », dossier jugé lourd et fastidieux à faire progresser afin de maintenir ou améliorer le nombre d'étoiles obtenues, mais actuellement en attente faute de ressources humaines et budgétaires suffisantes. Le service souhaiterait par ailleurs donner suite, à l'horizon 2028, à la motion sur l'accès équitable aux activités extrascolaires, sous la forme d'un « chèque sport ++ » couvrant également des activités culturelles, scientifiques et sociales, ainsi qu'approfondir son travail dans le domaine du Handisport.

La réalisation de l'ensemble de ces projets dépendra du budget qui sera soumis à la commission dans deux mois. Le service prévoit de proposer l'engagement d'une personne stagiaire rémunérée, suivant un cursus de master avec stage obligatoire de six mois, afin de coordonner le suivi de ces projets et le lien avec les 50 à 70 associations sportives concernées ; ce poste pourrait, à terme, être pérennisé. Une démarche visant à définir une véritable politique sportive a également été lancée, la procédure de sélection du mandataire étant sur le point d'aboutir ; la Commission des sports pourrait être associée à l'élaboration du futur rapport et sera invitée à se prononcer sur les priorités à retenir, dans un contexte budgétaire contraint nécessitant des choix politiques clairs. Des enquêtes seront menées auprès des différents groupes politiques afin de recueillir leurs attentes avant que la démarche ne soit relayée à l'ensemble de la commission.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

d) Divers
=======

Le Conseil municipal n'est pas entré en matière sur le projet de rénovation du clubhouse du Lancy Tennis Club, bien qu'une ligne à cet effet figure au plan des investissements depuis une année et qu'un exposé des motifs soit en préparation. Le tableau électrique du bâtiment ayant présenté un danger avéré, son remplacement en urgence a dû être financé par le budget de fonctionnement, pour une dépense supplémentaire d'environ Fr. 50'000.--, qui entraînera une moins-value sur le futur investissement.

Le local de Tivoli, transformé en salle de boxe pour un investissement initial de Fr. 160'000.--, a connu des problèmes acoustiques importants après que la locataire eut signalé que son utilisation n'était plus possible en raison de bruits solidiens. Des travaux correctifs ont permis de rendre le local pleinement opérationnel portant le coût final à environ Fr. 173'000.--.

S'agissant des abonnements sportifs, dix abonnements au Stade de Genève et six abonnements au Genève-Servette Hockey Club sont mis à la disposition des habitantes et des habitants, à raison de deux billets par personne, l'information ayant été diffusée via le Lancéen et les réseaux sociaux; des billets pour les Lions de Genève ont également été reçus.

12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE – SEANCE DU 18 AOÛT 2026 – RAPPORTEURE : MME PRISCILLE DIA

Parc de la Mairie – Crédit d'étude – Dépassement
==========

M. SUMI explique les raisons du dépassement de 6.5 % relatif à ce crédit voté en 2023 par le Conseil municipal. Il rappelle en préambule que ce crédit est actuellement à la phase d'avant-projet qui comprend un appel d'offre aux mandataires allant poursuivre le développement des études jusqu'à la réalisation du projet.

L'administration a fait face à une contrainte imprévue. En effet, le service avait initialement estimé le coût des travaux à Fr.2,5 millions, avec des honoraires de mandataires inférieurs à Fr.250`000.--. Cela permettait de lancer un appel d'offre sur invitation. Toutefois, après que la commune a mandaté un bureau d'ingénieur et un second paysagiste pour chiffrer avec plus d'exactitude l'avant-projet, il ressort que tous les scenarii sont supérieurs à Fr.3,5 millions, d'où la nécessité de changer de procédure et de passer à un appel d'offre ouvert international, dont le coût a été estimé à Fr.24`000.--. Sachant que le crédit présente un non dépensé de Fr.8876.-, le dépassement s'élèverait à Fr.14`852.-- pour lancer cette procédure ouverte.

Ce montant comprend l'accompagnement d'un architecte spécialisé en procédure ouverte et un jury d'évaluation. M. SUMI précise que selon les normes SIA l'intégration de jurés externes est nécessaire pour avoir un processus qualifié optimal, et ce quel que soit le type de procédure.

Un commissaire demande si ce dépassement est uniquement dû à cette nouvelle estimation financière ou si le projet a évolué depuis 2023. M. SUMI fait savoir que les ambitions du projet se sont adaptées afin de s'inscrire de manière durable dans un contexte élargi et une ville en mutation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

POINTS FINAUX

13) REPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) MOTIONS-RESOLUTIONS
==========

Réponse du Conseil administratif à la motion 149A-2026 Utilisation des anciens locaux de la police municipale au Petit-Lancy à des fins d'administration

Préambule

Dans le cadre du regroupement du Service de la sécurité au sein de la Maison de la sécurité, un projet de motion a été déposé, demandant d'étudier la réaffectation des locaux libérés au Petit-Lancy à destination des services administratifs.

Par sa motion du 12 février 2026, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. *Étudier la faisabilité de l'aménagement des anciens locaux de la Police municipale au Petit-Lancy pour y accueillir des services administratifs communaux selon un système de rotation, et sous la forme d'un guichet de proximité.*
2. *Que l'étude comprenne :*
 a. *La définition d'un guichet universel ;*
 b. *L'identification des prestations administratives pouvant y être proposées ;*
 c. *L'évaluation des besoins spécifiques du quartier, notamment ceux des aînés ;*
 d. *Une estimation des coûts d'aménagement et de fonctionnement ;*
 e. *Un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.*
3. *Le financement serait assuré à budget constant, par une réallocation interne des ressources.*
4. *Ce projet devra être conçu comme projet-pilote.*

Le Conseil administratif répond aux différentes invites comme suit :

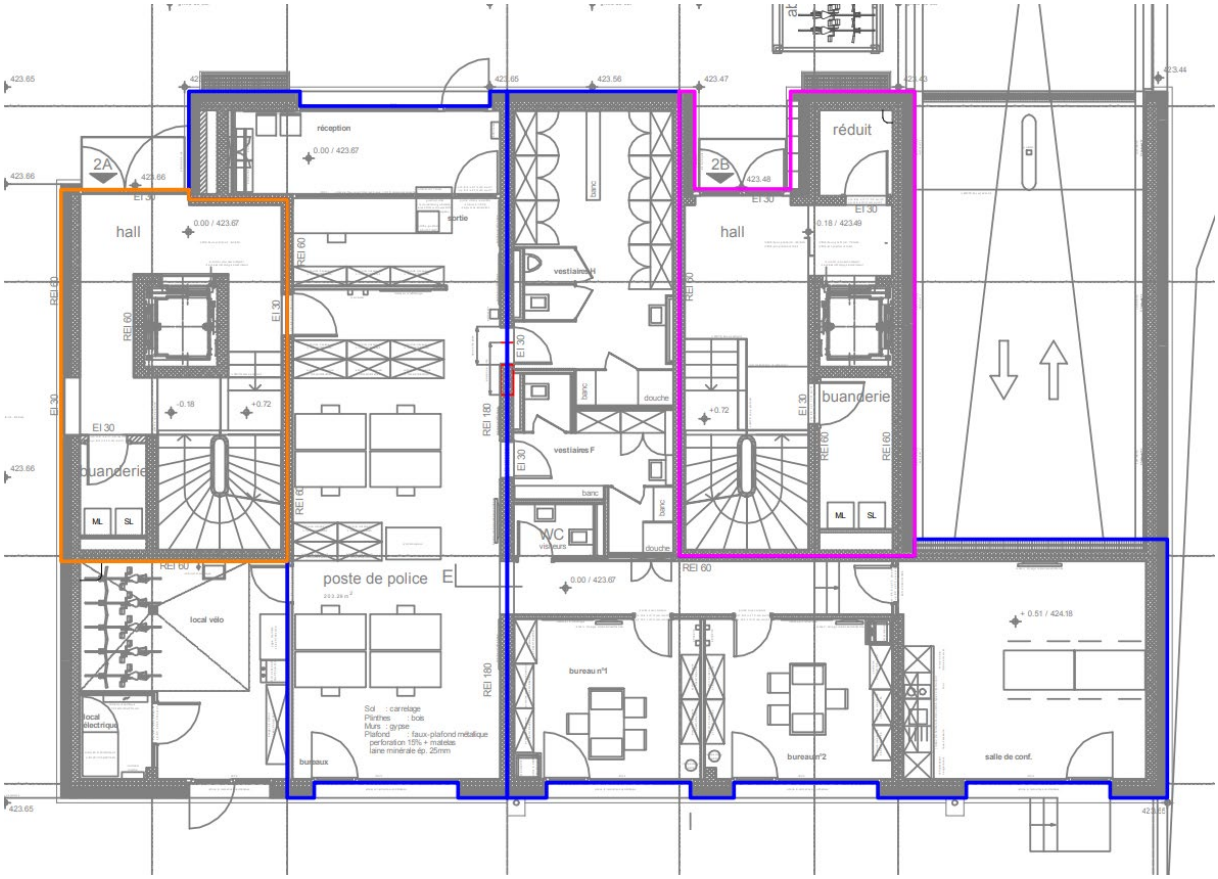
1. Étude de faisabilité :

Les locaux sis Avenue du Cimetière 2B au Petit-Lancy appartiennent au patrimoine administratif de la Commune et elle en dispose selon ses besoins. Jusqu'à fin septembre 2026, ces locaux seront utilisés par la police municipale, à la fois comme espace de bureau mais également comme guichet destiné au public afin de délivrer différentes prestations. Avec le regroupement de l'ensemble du service de la sécurité dans la Maison de la sécurité, les locaux seront vidés et libérés à la date susmentionnée.

Les locaux en question ayant été (jusqu'au déménagement du SSécu) utilisés comme des bureaux pour l'usage d'un service de l'administration, ils pourraient sans autre continuer à être utilisés à cette fin moyennant des aménagements légers (notamment en termes de mobilier), en fonction de l'usage qui en serait fait. Le fait que ce local dispose déjà d'un guichet d'accueil au public permet également l'installation d'un « guichet universel (voir définition sous point 2 ci-après) » sans que cela ne nécessite de travaux spécifiques.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

L'arcade des anciens locaux de police fait 203 m², divisée en sept sous-espaces composés d'une cuisine, de sanitaires, de vestiaires et de deux bureaux cloisonnés (voir plan ci-après). Située en rez-de-chaussée et traversante, elle est accessible de plain-pied depuis l'Avenue du Cimetière et également depuis une arrière-cour qui rejoint la route de Saint-Georges.



L'espace à disposition est donc largement supérieur au seul besoin d'un guichet unique et ce dernier doit donc être envisagé dans le cadre d'un usage du local plus large.

2. *Étude de faisabilité :*

a. *Le concept de guichet universel peut relever de différentes définitions mais de manière générale il recoupe les éléments suivants : « un guichet universel est un dispositif qui regroupe les services communaux/étatiques ou d'informations pour simplifier les démarches administratives des citoyens. Il permet d'accéder à plusieurs services en un seul point, facilitant ainsi l'accès aux services publics. Un guichet unique peut être aussi un guichet en ligne qui rassemble tous les services sur un même site internet ».*

Il ressort de cette définition que le guichet universel n'a pas vocation, stricto sensu, à être un point de rencontre ou d'accompagnement au numérique (notamment pour les aîné-es) comme cela semble être imaginé par les motionnaires. Ce type de prestation relève plutôt du service des affaires sociales et du logement et fait appel à d'autres compétences que celles nécessaires à la gestion d'un guichet. De la même manière, il est peu probable que l'existence de ce seul guichet (ouvert probablement de manière ponctuelle) contribue à dynamiser le quartier.

S'agissant d'un bureau physique, une surface de 15 m² semble suffisante pour répondre aux besoins exprimés.

b. L'administration lancéenne fournit des prestations aussi bien par l'intermédiaire de guichets physiques que sur internet. Dans une acceptation exhaustive, les différentes prestations fournies par les différents services de l'administration à des guichets sont les suivantes :

Service des affaires sociales et du logement - Ces prestations sont rendues sur trois sites différents, au L13 (Chemin de l'Adret, 3), au Contact Emploi jeune (CEJ, Route du Grand-Lancy, 98), et au Bâtiment Trèfle d'Or (Route de St-Julien, 63).

- *Demande de logement*
- *Vie de quartier*
- *Allô tri-porteur*
- *Dépannage informatique bénévolat*
- *Prestations communautaires*
- *Contact emploi jeune, formation*
- *Prestations individuelles*

Service des sports et des locations de salle - Avenue Eugène-Lance 38 bis

- *Location de salles communes*
- *Renseignements sur les installations et équipements sportifs de la Commune*

Service du secrétariat général - Route du Grand-Lancy 39A

- *Etat civil*
- *Identité et résidence*

Service de la petite enfance - Avenue Louis-Bertrand 5

- *Accueil et d'information pour les familles ayant des enfants en âge préscolaire*

Service de la sécurité - Maison de la sécurité Chemin des Olliquettes 2a

- *Délivrance des certificats de vie*
- *Gestion des objets trouvés*
- *Demande de pose de signaux pour toute occupation du domaine public (manifestation, déménagement, travaux)*
- *Demande d'informations diverses (stands, banderoles, manifestations, autorisations de terrasses, procédés de réclames, enseignes)*
- *Délivrance de médaille de chien*
- *Paiement des amendes d'ordre*

Service de l'environnement - Chemin des Rambossons 23

- *Inscriptions pour les jardins familiaux*
- *Poubelle verte*

Il conviendrait donc de faire en sorte de pouvoir assurer une permanence susceptible de fournir l'ensemble (ou une partie en fonction de ce qui est souhaité et réaliste) des prestations listées ci-dessus.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

c. Dans le cadre du masterplan des Marbriers, une démarche participative a été conduite auprès de la population du quartier. Ces démarches ont été menées dans une optique de mixité, regroupant tous types de profils et d'âges, et rassemblant de 30 à 60 personnes selon les ateliers.

La démarche s'est déroulée en cinq temps entre le 15 mai et le 10 décembre 2024 à la Maison de quartier du Plateau et dans les espaces publics alentours, comprenant des ateliers de réflexion, une balade sur site, un atelier créatif, une journée de chantier participatif ainsi qu'une séance de restitution pour les différents publics.

Elle a abouti à quatre grands constats à propos du quartier :

- *Animation : le manque de dynamisme, d'animation, d'attracteurs (services, commerces…), et de lieux de rencontre,*
- *Circulation et sécurité : des axes aux caractères trop routiers (notamment aux abords des quartiers résidentiels),*
- *Végétation : le manque de soin porté à la préservation des poches de verdure lors de la densification du nord du quartier,*
- *Espaces publics : le manque d'espaces publics où se rencontrer ou séjourner.*

Concernant les équipements et services publics, il ressort de cette consultation que les besoins exprimés par la population dans ce quartier étaient, par ordre d'importance, les suivants : besoins de crèche/accueil parascolaire, de bibliothèque / médiathèque, d'espace festif / alternatif, d'espace créatif, de point relais (type manivelle, panier de légumes), d'espace de quartier (type Pont Rouge), d'antennes décentralisées des services communaux. La maison de quartier du Plateau a aussi montré son intérêt à pouvoir utiliser une partie du local à certain moment.

Concernant les commerces et services privés, il ressort de cette consultation que les besoins exprimés par la population dans ce quartier étaient, par ordre d'importance, les suivants : café-restaurant, épicerie participative / marché fermier, commerce de proximité, bar/brasserie, supermarché.

Il ressort donc de cette consultation que le besoin d'une antenne de l'administration dans le quartier (bien qu'ayant été identifié comme le moins prioritaire) a bien été exprimé. S'agissant de ce besoin, il n'a pas été associé spécifiquement aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

d. La seule mise en œuvre du guichet unique ne nécessitera pas de coût d'aménagement, le guichet étant déjà en place. S'agissant des coûts de fonctionnement, ils vont dépendre du temps effectif d'ouverture dudit guichet et relèveront essentiellement du salaire des collaborateur-trices qui auront la charge de cette réception.

Si on considère le local dans son ensemble, les coûts de son réaménagement dépendront de l'usage final qui en sera fait, notamment en lien avec les autres besoins exprimés par la population du quartier. Cette question est actuellement ouverte et doit faire l'objet d'une décision ultérieure du Conseil administratif.

e. Pour ce qui est de la mise en place du guichet seul, elle pourrait se faire d'ici à la fin de l'année. Pour autant, dans la mesure où l'activité de ce dernier devra s'articuler avec le reste du local, dont l'usage n'a pas encore été arrêté, il est préférable d'attendre que ce point soit clarifié avant de le mettre en place.

3. *S'agissant d'un financement à budget constant, cela impliquera effectivement de réallouer des ressources en interne et probablement de diminuer d'autres horaires d'accueil afin de créer cette nouvelle prestation. Il conviendra aussi que le-la collaborateur-trice qui serait à ce guichet puisse être formé-e pour l'ensemble des prestations qui y seraient délivrées puisque, comme indiqué sous chiffre 2, lettre b, ces prestations sont réparties entre différents services et comportent des spécificités. À noter enfin que cette fonction de réceptionniste polyvalent n'existe pas aujourd'hui et qu'il faudra évaluer s'il s'agit d'une nouvelle fonction.*

4. *Si ce projet pilote devait être mis en œuvre et s'avérer concluant, le Conseil administratif estime néanmoins qu'il ne sera pas reproductible ou en tout cas pas à budget constant. En effet, la baisse de certaines prestations de réception peut éventuellement être envisagée dans un cas. Pour autant, on voit mal que le modèle puisse être reproduit car cela reviendrait à péjorer de manière sensible d'autres espaces d'accueil qui répondent actuellement aux besoins de la population.*

b) QUESTIONS ECRITES

==========

Utilisation proactive du « Fonds Biodiversité » sur foncier privé pour réduire l'effet d'îlot de chaleur de la surface de parking située entre le 19, chemin des Pâquerettes et le 69, chemin du Gué au Petit-Lancy

1. ***Le Conseil administratif sait-il si un projet de plantation d'arbres de haute tige est prévu à cet emplacement ?***

Le parking concerné est situé sur des parcelles privées. À ce titre, la Ville de Lancy n'est pas systématiquement informée des projets d'aménagement ou de plantation envisagés par les propriétaires. Le Conseil administratif ne dispose donc d'aucune information permettant de confirmer qu'un projet de plantation est actuellement prévu sur ce site.

2. ***Dans l'affirmative, quel est le calendrier de réalisation envisagé ?***

Le Conseil administratif ne disposant d'aucune information quant à un éventuel projet, il n'est pas en mesure de communiquer un calendrier de réalisation.

3. ***Dans la négative, la Commune pourrait-elle entreprendre une démarche proactive auprès des propriétaires concernés ainsi que des détenteurs ou utilisateurs des places de stationnement afin d'étudier et de mettre en œuvre un projet de plantation d'arbres de haute tige, notamment avec le soutien du Fonds Biodiversité ?***

Le Fonds Biodiversité de la Ville de Lancy prévoit un soutien aux projets de plantation réalisés sur des propriétés privées. Dans ce cadre, la Ville peut informer les propriétaires ou les régies concernées de l'existence de ce dispositif et des possibilités d'accompagnement qu'elle offre.

En revanche, ayant malheureusement constaté que les propriétaires fonciers ne viennent que peu solliciter le fonds, la ville s'est positionnée de manière proactive dans des cas de figure où il avait été identifié des opportunités de répondre aux politiques publiques en matière de climat et de biodiversité. Ainsi, un site privé s'est vu subventionné 9 arbres dans un secteur identifié comme îlot de chaleur ; un autre site est par ailleurs en négociation sur sollicitation de la ville, pour la plantation de 19 arbres. Il est donc envisageable que la ville aborde le propriétaire du bien-fonds au chemin des Pâquerettes pour une telle proposition.

Il est toutefois à relever que le fonds biodiversité de la Ville de Lancy n'a pas eu d'apport financier en 2025, car aucune contribution financière n'a été versée au canton pour l'abattage d'arbre sur le territoire lancéen. Certaines sollicitations sont donc en file d'attente pour bénéficier de la subvention car le solde du fonds est à présent insuffisant. De gros montants sont en vue d'être versés, notamment par les projets de construction dans le quartier de Surville qui n'arrivent pas à planter tout le montant compensatoire des abattages réalisés. Toutefois, la ville n'a pas de vision quant aux dates de versement et ne peut donc pas se positionner sur les nouveaux apports à venir. Il ne sera donc, dans tous les cas, pas possible d'aborder le propriétaire de cette parcelle dans l'immédiat pour une subvention communale.

Il est à noter qu'en plus du fonds biodiversité, qui subventionne à hauteur de 100% des projets de plantation, le canton bénéficie aujourd'hui d'un crédit d'investissement pour les plantations d'arbres et toutes les mesures de mise en œuvre de ces dernières, pour autant qu'il ne s'agisse pas de mesure de compensation d'abattages. Un courrier pourrait être adressé par la Ville de Lancy au propriétaire dans ce sens, dès que le règlement aura été adapté.

14) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. VÖLKI : Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je souhaite remercier le Conseil administratif pour sa réponse à la question écrite que j'avais posé la fois dernière. J'ai posé une nouvelle question écrite sur le bureau du Président. Elle concerne le chemin des mouilles, parce qu'on a constaté qu'il manquait une rangée d'arbres qui était pourtant prévue dans un PLQ, le PLQ 29473, qui est le PLQ qui se situe le long de la route de Chancy.

Mme EQUEY : j'ai reçu plusieurs plaintes d'habitants du chemin des Semailles 47-51 et de l'avenue du Curé-Baud 76 à propos de la présence importante de corneilles dans ce secteur ainsi que les nuisances sonores qu'elles génèrent, particulièrement à certaines heures de la journée. Le Conseil administratif est-il au courant de cette situation ? Est-ce que des mesures pourraient être envisagées pour limiter ces nuisances et améliorer la qualité de vie des habitants ?

M. COUTO : j'ai deux questions. Une citoyenne m'a fait part d'un dépôt d'encombrants au chemin du Gué, vers le numéro 75. Il y avait des débris qui ont mis du temps à être nettoyés par la voirie. Je pense qu'elle a écrit aussi à l'administration. Il y avait aussi des photos, effectivement on voit que les choses sont posées devant un passage-piétons, empêchant l'accès des personnes au passage. Est-ce que l'administration fait quelque chose ? Quelque chose peut-il être fait pour améliorer la situation ?

La deuxième question concerne Mme GACHET, je pense. Puisqu'on a parlé du service des sports, je me suis rappelé que lors des débats l'année passée pour le budget, que le chef de service disait qu'il fallait engager du monde parce que c'était lui qui allait apporter les clés des fois parce qu'il n'y avait personne pour apporter les clés. J'ai remarqué qu'on n'a pas engagé du personnel de terrain, on a engagé un poste qui apparemment est encore un chef. Ma question est de savoir si cette année, il y a eu des cas effectivement où il n'y avait personne pour amener la clé, si c'était le chef de service ou si c'était le sous-chef qui a été engagé, qui a fait la distribution des clés.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

Mme DELFIM : ma question concerne le compte-rendu administratif et financier 2025, qui ne mentionne pas les détails que j'avais demandés lors de ma précédente question au mois de février, donc les détails des sommes allouées à la solidarité internationale, comme par exemple la mention des diverses entités bénéficiant des subventions, ni les montants alloués à ces organisations. C'était mentionné dans le compte-rendu administratif 2024, mais pas dans celui de 2025. Donc je pose la question : pourquoi ? Et si on pouvait les mentionner ou rectifier cela.

M. BONFANTI : pour la première question concernant les corneilles, ce n'est pas qu'au chemin des Semailles, c'est dans divers secteurs de la commune. En général, on contacte une personne qui peut venir avec un rapace pour faire peur aux corneilles, c'est une possibilité. Mais cela ne peut pas être fait durant toute l'année parce qu'il y a des périodes de nidification. Un élément à rappeler, c'est que c'est aussi la responsabilité des régies. Si on a des arbres avec des corneilles, c'est aux régies de prendre la responsabilité de contacter les personnes qui peuvent aussi faire peur à ces corneilles ou prendre des mesures. On a eu le même cas du côté du chemin de la Caroline au Petit-Lancy. Là aussi, il s'agissait de parcelles privées. Ce n'est pas le rôle de la commune de traiter ce problème sur des parcelles qui sont privées.

Ensuite, pour M. COUTO, sur la problématique des dépôts d'encombrants au chemin de Gué. Effectivement, on a un problème depuis quelques mois maintenant avec des encombrants. On a des habitants qui mettent un peu tout et n'importe quoi, pas que des encombrants qui mettent d'autres choses : C'est relativement compliqué pour notre prestataire qui doit gérer cette situation, avec qui on a eu langue il y a quelques jours de cela pour essayer de trouver une solution. M .MESOT, qui est le responsable déchets de la commune, a aussi pris contact avec l'habitante qui, je pense, a aussi pris contact avec vous.

Il faut savoir qu'on a un gros problème avec les encombrants sur la commune de Lancy, car les gens respectent de moins en moins les jours dédiés aux encombrants. Ils déposent leurs encombrants à proximité des écopoints, de plus en plus souvent, ce qui est un réel problème.

On est en train d'étudier la chose. J'ai une séance technique d'ici deux semaines pour parler de cela. Une des solutions qui est envisagée, c'est l'achat de caméras «volatiles », des caméras qui pourraient être installées à certains écopoints qui posent problème pour prendre des photographies de véhicules qui viennent entreposer des choses pendant la nuit ou pendant des heures où personne ne peut les voir. Cela permettrait de les amender par la suite. On a aussi un peu le sentiment que la plupart du temps, ce ne sont pas nos propres habitants qui posent problème, mais potentiellement des personnes qui viennent d'autres communes et qui profitent de nos écopoints pour y déposer des encombrants. C'est le ressenti qu'on a, mais on n'a pas d'élément factuel qui permet de le prouver. On essaie de trouver une solution parce que cela nous coûte de plus en plus cher et on ne peut plus continuer comme cela.

Je crois que j'ai répondu à toutes les questions qui me concernaient.

Mme GACHET : concernant la question des intendants, je confirme que soit le chef de service, soit la gestionnaire dossiers qui s'occupe des salles a dû ponctuellement aller apporter des clés et faire des états des lieux d'entrée et de sortie. De moins en moins, parce qu'on arrive à s'organiser, mais c'est arrivé malheureusement encore cette année.

Concernant la liste des associations qui ont bénéficié de la solidarité internationale, effectivement la liste ne figure pas dans le CRAF. Honnêtement, je ne m'explique pas pourquoi, donc j'ai demandé que l'on remédie à ceci. On va voir sous quelle forme on peut vous la fournir, mais on vous la fournira et on a demandé que, dans le cadre des comptes 2026 et dans le CRAF 2025, on puisse réintégrer la liste.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

M. GAMBERONI : nous vous remercions pour ces réponses. Nous pouvons dès à présent clore la séance et laisser la parole au public s'il a des questions pour notre Conseil administratif.

La séance est levée à 23H55.

La Secrétaire :	Le Président :
Megan BONFILS	Dominique GAMBERONI

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 3 septembre 2026

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.